Mairie de La Roche-sur-Yon
Conseil municipal du 24 juin 2025

La Roche-sur-Yon
Le cœur Vendée

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre - BP 829
85021 La Roche-sur-Yon

La Roche-sur-Yon, le 23/09/2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2025

- PROCÈS-VERBAL -

Luc BOUARD ouvre la séance à 17 heures.

Présents 36 :

Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Sylvie DURAND, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Nathalie GOSSELIN, Madame Frédérique PEPIN, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Françoise RAYNAUD, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Patrick DURAND, Monsieur Jacques BESSEAU, Madame Patricia LEJEUNE, Madame Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Madame Françoise BOUET, Monsieur BRUNO GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre LELOUP, Monsieur Dominique GUILLET, Madame Michèle JOSSIER, Madame Danielle MARTIN, Monsieur Christophe BLANCHARD, Madame Laurence GILLAIZEAU, Madame Patricia MURAIL-GENTREAU, Monsieur Cyril BREHERET, Monsieur François CAUMEAU, Monsieur Ambroise GASNET, Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Pierre LEFEBVRE, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

Pouvoirs :

- Sébastien ALLAIN à Frédérique PÉPIN *(en début de séance) ;*
- Myriam RATIER à Patricia MURAIL-GENTREAU ;
- Philippe PORTÉ à Bernard QUENAULT ;
- Béatrice BICHON-BELLAMY à Luc BOUARD ;
- Aurélien ROHO à Maximilien SCHNEL ;
- Christophe BLANCHARD à Sylvie DURAND *(en début de séance) ;*
- Romain BROCHARD à Anne AUBIN-SICARD ;
- Aurore RAVEZ à Sophie MONTALÉTANG ;
- Cyril BRÉHERET à Dominique GUILLET *(en fin de séance) ;*
- Claire MAURIAT à Guy BATIOT ;
- David SALLÉ à Aurélie VIEILLEDENT *(en début de séance).*

Secrétaire de séance : Michèle JOSSIER.

****

Luc BOUARD : « Bonsoir à toutes et tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre dernier Conseil municipal avant la coupure d'été. Vous avez eu à disposition les procès-verbaux des séances du 4 mars et du 5 mai. Avez-vous des remarques à faire sur ces documents ? *(Il n'y en a pas).*

Après vote, les procès-verbaux des séances du 4 mars 2025 et du 5 mai 2025 sont adoptés à l'unanimité.

Je rappelle également que vous êtes invités à quitter la salle au fur et à mesure des votes si vous êtes concernés par les délibérations. Je vous remercie.

Nous allons démarrer tout de suite par le CFU (Compte Financier Unique). Je vais donc laisser la présidence de séance à Madame AUBIN-SICARD, qui me rappellera ensuite pour la délibération n° 2. »

Présidence de Madame AUBIN-SICARD.

Anne AUBIN-SICARD : « Bonsoir à tous. Mes chers collègues, avant de rentrer dans le détail de ce compte financier unique 2024 et laisser la parole à ma collègue Sylvie DURAND, je souhaite rappeler ce qu'il représente pour une Collectivité comme la nôtre. Le compte financier unique n'est pas un simple document technique ou comptable, c'est le miroir de notre action municipale, c'est la photographie sincère et définitive de l'exécution budgétaire de l'année écoulée. Il traduit en chiffres, ligne par ligne, les engagements que nous avons pris collectivement lors du débat d'orientations budgétaires, puis lors du vote du budget. Il traduit leur mise en œuvre avec un impact réel sur la vie des Yonnaises et des Yonnais. En cela, le CFU est un outil de transparence démocratique qui permet de mesurer l'efficacité de notre gestion, mais aussi la sincérité de notre trajectoire financière. En d'autres termes, ce que nous avions annoncé, nous l'avons fait ; ce que nous avons fait, nous l'assumons. Voilà ce qu'exprime fondamentalement ce compte.

Que nous dit le CFU 2024 ? Il nous dit d'abord que notre gestion reste rigoureuse, solide et responsable malgré un environnement financier complexe. Je le rappelle : inflation persistante, nécessaire revalorisation salariale d'agents, incertitude sur les dotations, hausse des charges sociales, autant de contraintes qui auraient pu déséquilibrer les comptes d'une Collectivité moins bien préparée que la nôtre.
Je vous donne quelques indicateurs que Sylvie DURAND vous détaillera plus précisément.
Notre épargne brute s'élève à 9,27 millions d'euros avec un taux d'épargne de 11,21 %. C'est un signal fort : cette épargne traduit notre capacité à dégager des marges de manœuvre pour l'investissement. C'est le fruit d'une gestion prudente, mais ambitieuse.
Notre résultat global de clôture atteint 10,79 millions d'euros, confirmant la robustesse de notre équilibre budgétaire. C'est un indicateur clair : notre Ville tient son cap.

Dans le même temps, nous n'avons jamais cessé d'agir pour préparer l'avenir de La Roche-sur-Yon. En 2024, nous avons investi 448 euros par habitant, un niveau supérieur à la moyenne nationale, preuve que notre Ville investit, bâtit, se modernise et poursuit sa transformation. Nous avons fait des investissements structurants pour l'accueil des Yonnais, pour l'éducation, pour le sport, pour la transition écologique, pour la santé, la sécurité et la culture, cela tout en conservant un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé : 1 252 euros par habitant, bien inférieur à la moyenne des villes de notre strate, laquelle se situe à 1 474 euros. Oui, nous savons gérer au plus juste sans sacrifier la qualité du service public ni la proximité avec les habitants.

En ce qui concerne les recettes, la fiscalité directe progresse de 3,95 % en 2024, signe de l'attractivité retrouvée de notre territoire et du dynamisme de ses bases. Les produits des services, en hausse de 3,82 %, traduisent la vitalité de nos équipements et services publics. Nos recettes restent diversifiées, équilibrées et solides.
Pour conclure, ce CFU 2024 témoigne de notre capacité à concilier ambition municipale au service de tous les Yonnais et sérieux budgétaire. Il témoigne de notre volonté à préparer l'avenir sans hypothéquer les finances locales. C'est la ligne que nous avons toujours suivie, c'est celle que nous continuerons de tenir.

C'est dans cet esprit que je vais maintenant laisser la parole à Sylvie DURAND, qui va vous présenter en détail ce compte financier unique. Je reprendrai la parole à la fin de la présentation parce qu'il y a

une nouveauté sur ce compte financier unique 2024 : la présentation d'une annexe verte qui nous vient de la loi de finances 2024 et d'un décret d'application du mois de juillet 2024. Je vous détaillerai donc cette annexe verte du compte financier unique.
Sylvie, je te laisse la parole. »

1. Compte financier unique 2024 du budget principal et des budgets annexes

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Luc BOUARD.

Sylvie DURAND : « Bonsoir, chers collègues. Je vais passer assez vite sur la synthèse financière, puisque nous allons la revoir en détail.
Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation depuis trois ans, tout comme les recettes réelles.
Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 7 306 312,68 euros en 2024. Vous retrouvez le résultat de l'exercice 2024 pour 4 658 936,44 euros, auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2023 pour 2 647 376,24 euros.
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent, hors résultat reporté, à 86,03 millions d'euros, soit une diminution de 2,03 % par rapport à 2023. Hors cessions, elles progressent de 0,19 %. La part la plus importante concerne la fiscalité locale, qui représente 57,38 %. Nous retrouvons également les impôts et taxes pour 15,82 %, suivis des dotations et participations pour 15,07 %.

S'agissant de la fiscalité directe, la répartition du produit fiscal a évolué depuis 2021 suite à la disparition du produit de TH (Taxe d'Habitation) sur les résidences principales et le transfert de la part départementale de la taxe foncière. Le nouveau versement du coefficient correcteur évolue quant à lui en fonction de l'évolution des bases de la taxe foncière.
Le produit de fiscalité directe a progressé de 3,95 % pour s'élever à 46,22 millions en 2024, contre 44,46 millions en 2023. Nous retrouvons la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 78,16 % et le versement du coefficient correcteur pour 17,73 %.
D'un montant de 3,12 millions, les recettes de la fiscalité indirecte ont diminué de 104 000 euros, soit une baisse de 3,21 %, par rapport à 2023, après avoir chuté de 873 000 euros (-21,29 %) entre 2022 et 2023.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation, elle est en légère augmentation de 0,54 % par rapport à 2023, avec un montant de 8,78 millions contre 8,73 en 2023.

Passons maintenant aux autres recettes de fonctionnement.
D'un montant de 4,23 millions d'euros, les produits des services sont en augmentation de 3,82 % par rapport à 2023. Ils intègrent les recettes des usagers des services proposés par la Ville. Sont concernés principalement les activités périscolaires pour 1,2 million, les services à caractère social pour 644 000 euros, les services à caractère culturel pour 546 000 euros et les droits de stationnement et de location sur la voie pour 403 000 euros.

Suite au transfert de la compétence EHPAD et Résidence Autonomie vers l'Agglomération, la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a évalué les charges et ainsi déterminé les nouveaux montants d'AC (Attribution de Compensation) pour 2024 et les années suivantes.

En 2024, l'AC de la Ville a diminué de 751 000 euros par rapport à 2023. En 2024, l'Agglomération a versé un montant de 603 000 euros de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à la Ville, conformément aux dispositions du pacte fiscal et financier 2021-2026, majoré d'une DSC économique de 350 000 euros, car l'évolution annuelle des impôts économiques de l'Agglomération entre 2023 et 2022 était supérieure à 2 %.

Les subventions de fonctionnement représentent 2,32 millions en 2024, soit une baisse de 6,22 %. Les autres produits de gestion courante s'élèvent quant à eux à 1,31 million.

Pour ce qui est des dépenses réelles de fonctionnement, la Ville maintient un niveau inférieur à la moyenne de la strate démographique, à savoir 1 252 euros par habitant contre 1 474 euros pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants fin 2023. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en

augmentation de 3,6 % par rapport à l'année 2023, ce qui représente 2,55 millions, pour un montant global de 73,48 millions.

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées et s'établissent comme suit :

- Charges de personnel et frais assimilés : 60,18 % ;
- Charges à caractère général : 22,36 % ;
- Autres charges de gestion courante : 13,23 % ;
- Charges financières : 3,9 %.

Les dépenses de personnel forment donc le principal poste de dépenses de fonctionnement de la Collectivité. Elles progressent de 7,04 % par rapport à 2023 et s'élèvent à plus de 43 millions, recettes déduites.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- +750 000 euros et la hausse moyenne du nombre d'ETP (Équivalents Temps Plein) rémunérés sur poste permanent (+18 ETP) contre une relative stabilité des ETP rémunérés sur poste non permanent, principalement en raison de la poursuite du déploiement du plan de titularisation sur la Direction Éducation et de la montée en puissance du Centre municipal de Santé ;
- +450 000 euros liés à l'augmentation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) de 55 euros au mois d'avril 2024 pour l'ensemble des agents bénéficiaires ;
- +435 000 euros liés à l'attribution automatique de 5 points d'indice à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024, suite à une décision nationale ;
- +300 000 euros liés à l'augmentation d'un point du taux de cotisation CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), soit 31,65 %, contre 30,65 % précédemment ;
- +290 000 euros liés à la prise en compte en année pleine de la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023 ;
- +250 000 euros liés à la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- +155 000 euros liés à l'augmentation du coût des titres repas en raison de la hausse d'un euro de la valeur de faciale, mais également du taux de prise en charge par la Collectivité (60 %), soit une hausse de 12 % de bénéficiaires ;
- +30 000 euros liés à l'augmentation du coût de la participation de la Collectivité au contrat de prévoyance Territorial et de la complémentaire santé ;
- +17 000 euros liés à la prise en compte en année pleine de la hausse constatée en 2023 sur le début des grilles indiciaires concernant la catégorie C et les premiers échelons de catégorie B.

En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement, le montant des charges à caractère général s'élève à 16,43 millions, en diminution de 0,53 % par rapport à 2023. Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 9,72 millions en 2024 et sont en diminution de 9,50 % par rapport à 2023.

Les principales variations sont les suivantes :

- Diminution des créances éteintes pour 16 000 euros ;
- Diminution de 728 000 euros de la subvention versée au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ;
- Subvention d'équilibre au budget annexe Restauration collective de 769 000 euros, en baisse de 748 000 euros ;
- Augmentation des redevances, licences et brevets de 22 000 euros suite à des ajustements d'imputations comptables ;
- Augmentation des intérêts moratoires et pénalités sur marché de 12 000 euros ;
- Diminution des charges diverses de gestion courante de 18 000 euros ;
- Augmentation de l'enveloppe des subventions versées aux associations de 354 000 euros.

Sur le budget principal, les charges financières comprenant les intérêts des emprunts, commissions diverses et frais de gestion de la ligne de trésorerie de l'exercice 2024 s'élèvent à 2,87 millions. Ce montant est en hausse de 42,93 % par rapport au CFU 2023. Le montant des dépenses spécifiques est de 59 000 euros, sachant que les dépenses correspondent aux annulations de titres sur l'exercice antérieur.

Le montant des dotations aux provisions est de 129 000 euros, en augmentation de 11,27 % par rapport à 2023. Il correspond aux provisions sur le CET (Compte Épargne Temps) pour 84 000 euros et aux provisions pour créances douteuses pour 45 000 euros.

Nous en arrivons aux principaux ratios financiers.
L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement pour 11 695 815,16 euros, soit un taux d'épargne de gestion de 14,13 %. L'épargne brute, qui reprend l'épargne de gestion, déduite des charges financières, s'élève à 9 274 730,32 euros, avec un taux d'épargne brute de 11,21 %, auquel il faut soustraire le remboursement du capital de la dette. Nous en arrivons ainsi à une épargne nette de 1 173 596,68 euros, représentant un taux d'épargne nette de 1,42 %.

Vous avez ensuite les dépenses réelles d'investissement, puis le besoin de financement pour 18 931 348,47 euros, avec un taux d'autofinancement de 4,25 %.

Au 31 décembre, l'encours de dette est de 102 956 134,50 euros et la capacité de désendettement est de 11,10 années. J'y reviendrai tout à l'heure.

Pour l'exercice 2024, le résultat de clôture d'investissement, en section d'investissement, est de 4 867 846,90 euros, auquel nous ajoutons le résultat reporté de l'exercice 2023, à savoir 8 276 226,82 euros. Le résultat de clôture 2024 s'établit donc à -3 408 379,92 euros.

Les dépenses d'équipement sont réparties entre les opérations structurantes pour 19,64 millions et les opérations récurrentes pour 6,63 millions. Je ne les détaillerai pas, vous avez les informations.

Nous en arrivons au financement des investissements pour l'exercice 2024, qui s'établit comme suit :

- Emprunts : 56,66 % ;
- Ressources propres : 38,76 % ;
- Épargne nette : 4,58 %.

Au 31 décembre 2024, le stock de dette s'élève à 100,96 millions d'euros, en augmentation de 6,69 millions par rapport à 2023. Vous avez également la répartition sur le type d'emprunt, sachant que la part fixe est la plus importante.

L'encours de dette du budget principal de la Ville est majoritairement à taux fixe, à hauteur de 69,70 % de son encours, puis de 23,67 % à taux variable, de 6,35 % indexés sur le livret A et de seulement 0,28 % sur un emprunt structuré, lequel arrive prochainement à son terme.

Pour ce qui est des ratios de dette, l'annuité et l'encours de dette par habitant s'élèvent respectivement à 187 euros et 1 746 euros à la fin de l'exercice 2024. Si l'encours de dette par habitant est légèrement supérieur à la moyenne de la strate, la Ville conserve malgré tout une marge d'autofinancement courant. Il s'agit de la capacité de la Collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires et les remboursements de dette payés, étant entendu que ceux-ci sont inférieurs à la strate.

La capacité de désendettement exprimée en nombre d'années indique la durée nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute. En 2024, elle se situe à 11,10 %. Comme vous le verrez dans la délibération n° 3 sur la décision modificative, nous faisons une réduction d'emprunt qui va ramener cette capacité de désendettement à 9,5 années.

Le compte financier unique 2024 du budget principal présente un résultat global de clôture de l'exercice 2024 de 10 793 936,77 euros. Nous reprenons le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour 4 658 936,44 euros, le résultat de la clôture de la section d'investissement pour 4 867 846,90 euros, ainsi que le solde des restes à réaliser pour 1 267 153,43 euros.

Passons maintenant aux budgets annexes.
Sur le budget Restauration collective, les dépenses réelles de fonctionnement du Centre municipal de Restauration s'élèvent à 4,64 millions, en hausse de 2,81 % par rapport à 2023. Les frais de personnel s'établissent à 1,74 million, en hausse de 4,42 %, et les charges à caractère général sont de 2,9 millions, également en hausse de 1,89 %, constituant l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Pour les charges à caractère général, ces variations s'expliquent par plusieurs facteurs :

- Une diminution des fluides (-17 000 euros) ;
- Une hausse des coûts des matières premières associée à une augmentation du nombre de repas servis, ce qui génère une dépense supplémentaire de 36 000 euros ;
- Une augmentation des réparations et entretiens du matériel de production (+35 000 euros) ;
- Une baisse des autres fournitures (+6 000 euros).

Le budget principal abonde la section de fonctionnement de 769 000 euros, contre 1,52 million en 2023. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 4 500 euros.

S'agissant du budget annexe Stationnement payant, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un peu plus d'un million, en augmentation de 5,24 % par rapport à 2023. Elles sont essentiellement constituées des charges à caractère général (+16,72 %) et des charges de personnel (+13,05 %). Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent quant à elles à 1 090 000 euros, en augmentation de 9,68 %.

Pour ce qui est du budget Service extérieur des Pompes funèbres, les dépenses réelles représentent 73 000 euros en section de fonctionnement. Elles sont constituées de la taxe foncière (6 350 euros), de la refacturation des frais annexes au budget principal (4 400 euros) et de la refacturation des frais de personnel au budget principal (47 000 euros).

Les produits sont représentés par les redevances d'inhumation, le creusement des fosses, des concessions, de la redevance versée par le délégataire et de la refacturation de la taxe foncière. Elles sont en augmentation de plus de 170 % par rapport à 2023.

Nous en arrivons maintenant aux résultats consolidés pour l'année 2024. Le résultat global est de 6 743 061,39 euros pour la section de fonctionnement et de -3 825 469,03 euros pour la section d'investissement. Le résultat 2024 corrigé avec les restes à réaliser inclus s'établit à 10 403 891,69 euros. Le résultat cumulé global est de 4 002 175,73 euros avec les affectations de résultat pour l'ensemble de nos budgets.

J'en ai terminé pour ma partie, mais avant de redonner la parole à Anne Aubin-Sicard, je voudrais remercier l'ensemble des services, parce que l'année 2024 a été une année difficile. Merci à eux, merci à la Direction générale et merci à la Direction des Finances. »

Anne AUBIN-SICARD : « Merci, Sylvie, pour cette présentation détaillée. Je prends le relais, puisqu'il y a une nouveauté cette année dans la présentation du compte financier unique, à savoir l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de présenter une annexe verte. Cette dernière se retrouvera bien sûr dans le CFU de la Ville, de l'Agglomération, du CCAS, du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), puis en fin d'année dans les budgets de ces différentes entités.

Cette annexe verte est une évaluation environnementale des dépenses de la Collectivité, avec peut-être plusieurs précautions oratoires à prendre avant de vous présenter les chiffres.

La première, c'est qu'il est à noter que toutes les dépenses de la Collectivité ne sont pas analysées. Le décret demande effectivement d'analyser l'évaluation environnementale des dépenses d'investissement. Pour cette année, puisque c'est une première année, une partie seulement des dépenses d'investissement est analysée. Le décret liste 18 rubriques différentes pour nous indiquer quelles dépenses doivent être analysées.

La seconde précaution, c'est que cette évaluation environnementale doit se faire, à terme, autour de six critères environnementaux différents. Pour cette année, le décret nous demande d'analyser simplement les dépenses sous le prisme d'un seul critère, à savoir l'atténuation du changement climatique. À partir de l'année prochaine, nous ajouterons un second critère, qui est la question de la préservation de la biodiversité des espaces naturels, agricoles et forestiers. À partir de 2027, nous ajouterons l'ensemble des critères, par exemple les dépenses d'adaptation au changement climatique, la pollution des sols, les risques naturels et technologiques. Il ne s'agit donc ici que d'une présentation partielle par rapport à la finalité du décret. En 2027, nous aurons une image pleine et entière du dispositif.

Nous n'avons pas inventé la méthodologie qui a été suivie, c'est une méthodologie qui nous est conseillée par l'État et qui a été établie par un institut appelé I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat). La Collectivité a ainsi procédé à l'analyse de plusieurs centaines de lignes budgétaires en appliquant la méthodologie de cet institut.

Comme je vous le disais, les dépenses sont analysées sous le prisme d'un premier critère, l'axe 1, qui porte sur la lutte contre le changement climatique. Un peu plus de 21 millions de dépenses ont été analysés. À chaque fois, cette analyse doit nous permettre de dire si la dépense a été favorable, neutre ou défavorable par rapport à l'atténuation des gaz à effet de serre. En l'occurrence, vous avez un peu plus de 10 millions de dépenses favorables, un peu plus de 6 millions de dépenses défavorables et 4,8 millions de dépenses neutres, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas dire si elles sont favorables ou défavorables. En pourcentage, cela représente 48 % de dépenses favorables, 23 % de dépenses neutres et 29 % de dépenses défavorables.

Le diaporama doit être lu au regard de l'exécution du budget principal, mais aussi de l'exécution des budgets annexes. Sur le budget annexe Pompes funèbres, vous avez un peu plus de 37 000 euros de dépenses défavorables ; sur le budget annexe Stationnement payant, vous avez 96 584,37 euros de dépenses défavorables.

J'en ai fini pour ce premier exercice. Je vous remercie. »

Stéphane IBARRA : « Je vais commencer par la question des budgets verts, parce que cela commence aux budgets, mais la loi oblige désormais à le traduire dans le compte financier. Honnêtement, nous en sommes au début. Au-delà de ce reclassement, l'objectif est bien que l'assemblée délibérante, et même au-delà, c'est-à-dire les citoyens, soit capable de mesurer où se situe notre territoire en termes de prise en compte du changement climatique, c'est-à-dire, comme vous l'avez dit, la biodiversité, les mobilités. Nous avons un premier pas, nous aurons l'occasion d'y revenir. Cela commence forcément au budget, puisque le CFU retrace tout de même une partie des orientations qui ont été prises.

Pour ce qui est du compte financier unique, je voudrais commencer par une remarque préliminaire sur les budgets annexes en rappelant un principe important de la comptabilité publique : l'équilibre des budgets annexes. Ces derniers doivent être équilibrés eux-mêmes en fonctionnement et en investissement, normalement selon la plus grande étanchéité possible avec le budget principal, à quelques exceptions près qui doivent être motivées, exceptionnelles et courtes dans le temps. Je voudrais donc attirer l'attention sur le fait que les trois budgets annexes de la Collectivité sont en anomalie par rapport à cela.

En effet, le budget Restauration collective apparaît à l'équilibre, mais en raison d'une subvention de 700 000 euros du budget principal suite à une subvention de l'année dernière de 1,5 million. Cela fait donc déjà deux années consécutives que nous sommes obligés d'abonder.

Le budget Stationnement payant est quant à lui en déficit cette année de 300 000 euros, contre un déficit de 400 000 euros l'année dernière.

À l'inverse, le budget Pompes funèbres est en excédent chronique. Cette année, quasiment 300 000 euros d'excédent sont reconstitués, alors que l'année dernière, vous avez déjà illégalement ponctionné 700 000 euros d'excédent.

La Chambre ou d'autres instances de régulation peuvent donc être amenées à nous questionner sur cette situation. Aussi, je trouverais assez intéressant que l'assemblée soit davantage informée des difficultés que rencontrent ces budgets et de la trajectoire pour sortir de cette situation d'anomalie. Comment allons-nous retrouver un équilibre ? À quelle échéance et par quelles actions ? Je ne rentrerai pas plus dans le détail, mais je pense que cela mériterait qu'un travail soit proposé à la commission.

Enfin, sur le compte financier unique, Madame AUBIN-SICARD, vous l'avez dit dans votre propos d'introduction, c'est le réel, c'est-à-dire que nous ne sommes pas dans le budget, nous regardons ce qu'il s'est réellement passé en 2024. Ce sera le dernier compte financier du mandat en cours, puisque le suivant sera étudié par l'équipe qui sera installée suite aux élections municipales de 2026, donc c'est la dernière fois que nous pouvons parler de réel. Par exemple, Madame DURAND, vous avez dit que

dans la délibération n° 3 du budget supplémentaire, l'emprunt est réduit. Ceux qui seront là en 2026 constateront sur le compte financier 2025 si l'emprunt a vraiment été réduit dans l'exécution budgétaire.

Que nous dit cette dernière photographie du compte financier ? Chacun aura noté que notre épargne nette arrive à 1,1 million d'euros. Nous comprenons donc tous aujourd'hui la nécessité d'avoir eu recours au levier fiscal au budget primitif 2025, c'est-à-dire d'augmenter les impôts, puisque nous n'irons pas très loin avec un million d'épargne sur les ressources de la Ville. L'impôt a ainsi été augmenté, ce qui m'a fait dire au moment du budget que c'était une faillite. Vous m'aviez repris en disant que d'autres collectivités le faisaient. Je n'ai pas de dogme, je ne dis pas qu'il ne faut pas lever l'impôt. À l'inverse, à la Région, lorsque nous cherchions des marges de manœuvre, j'ai dit que l'impôt existait dans un contexte extraordinaire parce qu'il y avait des dynamiques de recettes sur la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) qui étaient différentes, parce que l'État avait effectivement demandé des efforts aux collectivités, particulièrement aux régions. Cela peut donc être un levier.

Dans votre cas, pourquoi je parle de faillite ? Je reprends la présentation, qui est récurrente tous les ans. Les mots prononcés par Madame AUBIN-SICARD sont les suivants : « Nous avons fait ce que nous avons annoncé ». Non, puisque vous aviez annoncé que vous ne vouliez pas recourir au levier fiscal, mais vous l'avez pourtant fait. Vous dites : « C'est une gestion rigoureuse, solide et responsable ». Tous les ans, vous prenez le temps de nous expliquer que malgré tout ce que l'on dit dans les tableaux : « Ne vous inquiétez pas, nous sommes capables de faire face à nos engagements, de faire des investissements très massifs pour le territoire ». Nous avons déjà eu les débats, nous nous rendons compte qu'en moyenne par an, ce n'est pas flagrant par rapport aux mandats qui vous ont précédé, si ce n'est qu'il y a de grosses dépenses, comme l'Hôtel de Ville de l'Agglomération. Au regard de cette photographie, nous comprenons donc le recours au levier fiscal.

Pour illustrer mon propos, je vais reprendre ce qui apparaît dans les documents, et pourtant, je suis allé chercher d'autres éléments, parce que dans le CFU, nous avons la trajectoire sur les trois dernières années. Que se passe-t-il sur les trois dernières années ? D'abord, l'épargne diminue, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses. Nous étions à 14 millions en 2022, à 13,5 millions en 2023, nous en arrivons à 11,6 millions en 2024. Ainsi, notre marge de manœuvre, notre épargne de gestion, diminue.

En ce qui concerne l'épargne brute, lorsque l'on déduit les charges financières, nous nous endettons, donc nos charges financières augmentent. En 2022, les charges financières représentaient 1,5 million ; aujourd'hui, nous sommes à 2,4 millions, soit presque un million de plus de charges financières. Mécaniquement, puisque nous avons déjà une épargne de gestion plus faible et que nous devons assurer les intérêts de notre dette, nous tombons à une épargne brute de 9 millions contre 13 millions en 2022.

S'agissant de l'épargne nette, la dette pèse encore, puisque pour l'épargne nette, nous enlevons le remboursement du capital. Nous passons de 7,6 millions à 8,1 millions, soit 500 000 euros de capital supplémentaire remboursé. Nous en arrivons mécaniquement à une épargne nette d'un million là où elle était à 5,4 millions trois ans auparavant. Nous pouvons donc voir le poids de la dette.

Aussi, la question est la suivante : est-ce responsable ? Nous avons plusieurs fois tenté d'avoir des éclaircissements et de vous questionner. Sur la fin de mandat, votre programme d'investissement reste élevé, les ressources et l'épargne baissent. Lorsque ma collègue Aurélie VIEILLEDENT vous a demandé comment vous alliez faire pour financier le reste du programme pluriannuel d'investissement, il aurait été sincère de dire : « Nous aurons besoin du levier fiscal ». Cela aurait été sincère. Je n'aurais pas parlé de faillite, ç'aurait été une réalité, mais on attend d'être dans le mur pour le faire.

Vous n'avez pas cité certains petits éléments qui sont aussi des indicateurs, des petits signaux faibles de la dégradation de l'aisance financière, qui pourraient être ceux d'une collectivité. Par exemple, les délais de paiement : nous sommes passés en 2024 à 23 jours – nous ne sommes pas encore en dehors des normes – alors que nous étions à 18 en 2023, ce qui signifie que nous avons des besoins de trésorerie et que cela se tend parce que nos marges de manœuvre se réduisent.

L'autre élément qui permet de voir la tension que nous avons sur nos finances, et je le dis de façon récurrente chaque année, c'est qu'au-delà de l'épargne, c'est-à-dire au-delà de l'effort de gestion que nous faisons, nous allons chercher des ressources ailleurs pour boucler notre excédent. Par exemple,

sur ce CFU, nous avons 4,8 millions d'excédent de fonctionnement en clôture, donc nous avons un million d'épargne, mais le reste, ce sont les reventes des parts d'ORYON à l'Agglomération. C'est la Chambre qui nous incite à le faire, mais nous avons ainsi une ressource exceptionnelle. Les années précédentes, c'était des ventes de biens immobiliers. Sur ces trois dernières années, nous sommes allés chercher ailleurs en moyenne 3,7 millions d'euros. Nous savons déjà que nous aurons également trois ou quatre millions l'année prochaine, puisque l'Agglomération a voté sur deux exercices le rachat des parts d'ORYON, puisque nous aurons les 2,7 millions apportés par l'augmentation des impôts, mais nous pouvons tout de même voir que la situation se tend.

Je ne vais pas faire un discours très long, je voudrais juste donner deux photographies pour juger si vous avez eu une gestion rigoureuse, solide et responsable tout au long du mandat. Chacun jugera. Je suis allé chercher les chiffres du compte financier unique – je rappelle que c'était un compte administratif – en 2015, première année d'exécution budgétaire de votre majorité, afin de comparer les ratios.

En 2015, l'endettement s'élevait à 69 millions d'euros ; aujourd'hui, après une petite augmentation de 150 %, nous sommes à 103 millions d'euros. En 2015, la capacité de désendettement était de 5,4 années, soit en dessous de la moyenne de notre strate, laquelle se situait à 7,5 ans ; aujourd'hui, nous sommes à 11,1 années alors que la moyenne de notre strate a baissé à 5,6. Nous en sommes presque au double. Ainsi, dans une période où les autres ont trouvé des marges de manœuvre et ont réussi à réduire la charge de l'emprunt, nous avons pris le chemin inverse.

Vous dites souvent que c'est confortable, vous faites état des seuils d'alerte, mais je voudrais tout de même rappeler que dans le compte administratif 2015, lorsque vous mettiez en avant les 5,4 ans de désendettement de la ville de La Roche-sur-Yon, nous étions bien en dessous du premier seuil d'alerte à huit ans. Effectivement, il y a eu le Covid entre-temps, nous avons un peu desserré les taux sur les collectivités locales, mais une durée de huit ans reste toujours un premier seuil. La Direction générale des Finances publiques ou la Cour des Comptes disent communément qu'entre huit et 12 ans, on est dans la vigilance et qu'il faut commencer à être inquiet. Nous en sommes à 11,1 années, d'autant plus que le virage est sec, puisque nous étions à huit ans en 2023. C'est donc une accélération brute.

Forcément, l'augmentation des impôts va venir tout régler – en tout cas, pour une bonne partie je l'espère –, mais il est un peu facile d'avoir recours à ce levier.

Pour finir sur la dette, vous l'avez dit dans votre rapport, en 2024, ce sont 1 746 euros consacrés par habitant, donc nous sommes bien au-delà de la strate à 1 3447 euros ; en 2015, c'était 2 118 euros. Cela signifie que 500 euros par habitant ne sont plus disponibles pour investir et que nous devons les consacrer au remboursement de notre dette.

Je ne vais pas faire plus long. Vous avez la photographie 2015, vous avez la photographie 2024. Je laisse chacun juge de savoir si la gestion a été rigoureuse, solide et responsable dans cette période. Je vous remercie de votre attention. »

Sylvie DURAND : « Je viens d'entendre quelque chose qui m'a un peu heurtée sur les délais de paiement. Si ces derniers ont augmenté, sachant que cela a aussi été une recommandation de la Chambre régionale des Comptes, c'est parce qu'il s'agit d'avoir un peu plus de rigueur sur la transmission des pièces. Aujourd'hui, il y a davantage de contrôle pour la transmission des pièces. Qui dit plus de contrôle dit plus de temps. Néanmoins, je peux vous assurer que le rapport du comptable est excellent sur nos délais de paiement, comme il l'a mentionné dans son rapport. Je tiens donc à l'exprimer au sein de cette assemblée.
Plus globalement sur le compte financier unique, j'ai l'impression que l'on oublie tout un contexte existant. Si je vous dis que ce compte financier unique en est un de fin de mandat, vous allez me dire que cette réponse ne vous convient pas. Pourtant, c'est l'aboutissement d'un programme ambitieux pour lequel nous nous étions engagés, mais ce programme a été soumis à de multiples aléas imprévisibles.

Je vous rappelle tout de même que depuis 2020, nous avons assisté à une évolution du contexte financier avec une érosion parfois brutale, multifactorielle. Entre 2020 et 2023, pas moins de 25 lignes de fonctionnement ont augmenté de plus de 10 %, soit une augmentation de plus de 4 millions. Ces mêmes dépenses incompressibles ont continué leur progression en 2023 et 2024 : +500 000 euros. Et

je ne vous parle pas des frais de personnel, dont l'augmentation est liée à des mesures prises en interne, mais également nationales.

À l'inverse, entre 2020 et 2024, nos recettes n'ont pas été à la hauteur de la hausse des dépenses. Depuis 2022, les subventions d'investissement sont inférieures à 25 % du coût des opérations. Vous pointez l'épargne nette et notre capacité de désendettement. Oui, l'épargne nette est en régression, ce qui s'explique par ce que je viens de vous dire. Toutefois, je vous invite également à regarder le taux de l'épargne brute, qui s'élève à 11,21 %, niveau qualifié de satisfaisant, puisque je rappelle que le seuil d'alerte sur le taux d'épargne brute est en deçà de 7 %.
Quant à notre capacité de désendettement, oui, elle a augmenté. Comme je vous l'ai dit dans la présentation, nous vous présentons ce soir en décision modificative une réduction de l'emprunt qui va ramener notre capacité de désendettement à 9,5 ans. Or, vous nous avez dit : « Nous verrons à la fin de l'année si c'est tenu ou pas ». Voilà.

Pour autant, au vu de ces éléments, la situation financière est néanmoins maîtrisée. Même si cela vous dérange, c'est le résultat d'une gestion rigoureuse et responsable.

Au regard des investissements qui ont été réalisés durant tout le mandat – je pourrais dire depuis 11 ans –, la Collectivité a optimisé son patrimoine en apportant les investissements nécessaires à cette Ville, lui conférant son rang de véritable capitale d'un Département au dynamisme de plus en plus reconnu. Nous avons redonné vie à la Belle Endormie qu'était La Roche-sur-Yon. Aujourd'hui, c'est une Ville dynamique, qui vit, qui bouge et qui rayonne. C'est cela que constatent les Yonnaises et les Yonnais, et même au-delà : écoutez les observateurs.

Je le redis avec force, même si cela vous a été dit en introduction par Anne AUBIN-SICARD : ce CFU 2024 témoigne de notre capacité à concilier ambition municipale au service de tous les Yonnais et sérieux budgétaire, il témoigne de notre volonté de préparer l'avenir sans hypothéquer les finances locales. C'est cette ligne que nous avons toujours suivie, c'est celle que nous continuerons de tenir. Je vous remercie. »

Nicolas HÉLARY : « Je vais intervenir en réponse à ce que dit Madame DURAND. Ce sont effectivement vos choix qui amènent la situation financière dégradée aujourd'hui. Lorsque vous faites le nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération, vous faites un choix qui décale dans le temps ce qui pouvait être fait très rapidement. Depuis 2017 ou 2018, voire même avant, nous pouvions lancer le chantier sur l'ancienne Mairie. Cela aurait été beaucoup moins cher, parce que l'augmentation des matériaux, dont vous parliez, ou de l'énergie, n'avait pas eu lieu, donc cela aurait peut-être coûté 5 ou 6 millions là où nous nous retrouvons aujourd'hui avec un projet à 40 millions d'euros. Sur la question du chantier des Halles, c'était 16 millions d'euros parce que vous avez mal géré cette situation, puisque les travaux ont duré dans le temps de manière extraordinaire, passant de deux à six ans et à 11 millions d'euros supplémentaires de budget.

Ce sont donc vos choix, et aujourd'hui, la situation économique de la Ville est dégradée. »

Guy BATIOT : « Madame DURAND, cela ne me dérange pas du tout que vos comptes puissent être reconnus comme sincères, je l'espère très sincèrement. Ce n'est pas le souci. Vos arguments sur le contexte sont tout à fait entendables, tout le monde sait que le contexte est compliqué, mais par contre – je peux en témoigner –, nous avons toujours alerté en disant : « Oui, la situation est difficile, mais attention, parce que si elle empire encore [nous savions les coûts de l'énergie, nous savions les hausses de coût de personnel], elle deviendra difficile ». Nous en sommes là aujourd'hui, nos alertes étaient donc justifiées. »

Stéphane IBARRA : « Le contexte est le même pour tout le monde : hausse des fluides, contexte économique, problèmes de dynamique d'impôt. Toutefois, je constate que dans la même période, les communes de notre strate ont réussi à maintenir – puisque j'imagine que personne n'a fait zéro investissement – des réponses concrètes aux citoyens de leur territoire, et, dans le même temps, à maîtriser leur trajectoire financière, leur endettement et autre. Il s'est donc passé quelque chose de différent ici, et, comme viennent de dire nos collègues, ce sont aussi des choix d'investissement, y compris dans les dépenses de personnel. On en pense ce qu'on veut, mais lorsque vous décidez de municipaliser le théâtre municipal, vous créez des emplois ; lorsque le projet de piscine a augmenté à l'Agglomération, nous avons aussi eu des emplois.

Vous faites donc des choix. Vous pouvez les justifier, les argumenter, certains peuvent trouver qu'ils sont satisfaisants ou pas, mais ce sont bien vos choix qui font la différence avec les collectivités que nous comparons.

Lorsque vous prenez le taux d'épargne brute, ce sur quoi nous vous alertons depuis quelques années, il est effectivement dans les normes, mais nous ne pouvons pas le regarder sans le comparer à ce que nous voulons faire en investissement. C'est là que le bât blesse.
Pour prendre un dernier indicateur, dans le compte que vous nous avez donné, il y a le financement de l'investissement. En 2022, nous n'avions besoin que de 23 % de recours à l'emprunt pour financer notre investissement, parce que nous pouvions financer à hauteur de 25 % par notre épargne et 50 % de subventions, de cessions, de dotations, soit d'autres financements. En 2024, l'emprunt représente 56 % de nos investissements. Aussi, tant que nous sommes dans cette situation et que vous maintenez le cap sur des investissements disproportionnés par rapport à notre capacité à financer, cela signifie que nous créons de l'emprunt. Si nous créons de l'emprunt – nous nous sommes endettés encore de 6 millions d'euros en 2024 – et que nous ne sommes pas vigilants sur la voilure d'investissement, nous sommes dans une spirale qui fait que nous ne pouvons plus advenir.

En 2024, l'épargne représentait moins de 5 %, c'est-à-dire que notre capacité, nos fonds propres, notre gestion, c'était moins de 5 % de nos dépenses d'investissement. Encore une fois, nous comprenons ici la nécessité du recours à l'impôt. Lorsque l'on est dans cette situation, c'est effectivement une nécessité, parce que la gestion n'a pas permis de faire face au programme d'investissement que l'on a programmé. »

Sylvie DURAND : « Je voudrais répondre à Monsieur HELARY. Nous savons tous que vous vous êtes opposé à la construction de ce nouvel Hôtel de Ville, mais quand vous dites que nous aurions pu faire quelque chose en 2017, je me pose une question suivante. Vu l'état dans lequel nous avons trouvé l'Hôtel de Ville, pourquoi n'avez-vous pas pris des décisions plus tôt ? Je rappelle que le Préfet avait alerté très tôt et avait donné des consignes dès 2003. En l'occurrence, Pierre Regnault avait interdit à la commission de sécurité de passer à partir de 2003 parce que c'était dérangeant.
Je vous vois hocher de la tête, Monsieur BATIOT, mais je le sais de source sûre. »

Guy BATIOT : « Il n'avait pas le pouvoir d'interdire ».

Sylvie DURAND : « Elle n'était pas la bienvenue. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'aurais trois remarques pour conclure. Tout d'abord, je suis étonnée, parce que vous n'avez pas évoqué le rapport de la CRC (Chambre Régionale des Comptes). Pourtant, Dieu sait à combien de Conseils municipaux ou d'Agglomération vous avez évoqué ce rapport. Sur la question financière, sur la question budgétaire, qui est tout de même essentielle, j'aurais aimé entendre relater les conclusions du rapport de la CRC, évoquant « les finances saines de la Collectivité, la situation financière satisfaisante de la Collectivité », avec certes quelques marges de manœuvre réduites, mais je n'ai pas entendu tout cela ce soir.

Ma seconde remarque concerne l'annexe verte. Oui, il faut être prudent ; oui, nous n'avons pas analysé toutes les dépenses d'investissement. Néanmoins, 76 %, c'est tout de même assez important, et nous avons déjà 48 % de dépenses favorables à l'environnement. Je pense que c'est une réalisation positive dont il faut se féliciter.
Si vous avez bien regardé les chiffres que vous a présentés Sylvie DURAND, vous savez que les dépenses d'environnement sont essentiellement portées à l'Agglomération. À la Ville, nous sommes plutôt sur des dépenses qui ont trait à la végétalisation, aux espaces verts, soit moins de 2 % du budget de la Collectivité. Lorsque nous avons 48 % de dépenses favorables alors que les dépenses environnementales ne représentent que 2 %, cela signifie que la transition écologique a gagné, qu'elle a investi les politiques publiques de la Collectivité.

Enfin, troisième et dernière remarque, vous revenez au compte administratif 2015, qui faisait effectivement le bilan de l'exécution budgétaire de l'année 2024, lorsque vous étiez encore élu avec Pierre REGNAULT comme Maire, mais quelle est l'image de la Ville aujourd'hui par rapport à ce qu'elle était en 2015 ? La Roche-sur-Yon était-elle en tête des classements des villes où il fait bon vivre ? Est-

ce qu'elle caracolait en tête des innovations, qu'elles soient environnementales, qu'elles soient numériques, qu'elles soient sociales, j'en passe et des meilleures ?

La Ville a considérablement changé, elle a considérablement évolué. Oui, nous assumons en totalité les choix d'investissement que nous avons réalisé. D'ailleurs, en 2017, Monsieur HELARY, l'étude relative à l'état du patrimoine municipal n'était pas terminée parce que nous n'investissons pas au coup par coup, parce que nous sommes dans une logique globale. Nous avons eu le résultat de cette étude en 2018 et nous avons pu engager une politique stratégique, une politique rationnelle de rénovation, voire de reconstruction du patrimoine municipal.

Je vous remercie. »

Guy BATIOT : « Je ne pensais pas revenir sur l'annexe verte, mais la méthodologie est très compliquée. J'ai essayé de m'y pencher et c'est assez compliqué. Le problème n'est pas tant les dépenses qui sont à réaliser que la politique globale. Il va donc falloir voir ce que nous tirons de ces chiffres lorsque l'enquête sera complète, voir les conclusions que nous pouvons en tirer, en particulier la transversalité des actions en direction de la biodiversité et des économies d'énergie. Pour le moment, il est donc assez difficile de tirer des conclusions de ce rapport, d'autant plus qu'il est difficile de faire la balance entre les investissements positifs et négatifs. Il faudra un peu d'expérience.

Par ailleurs, nous en avons déjà débattu ici à de nombreuses reprises, il y a eu des priorités, en particulier l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), qui ont donné une image de la Ville qui n'était pas celle du centre-ville. Toutefois, ce n'est pas tout noir, tout blanc, ce n'est pas aussi simple que cela. Tant mieux pour vous si vous assumez vos choix, mais nous, nous sommes en droit de les critiquer. »

Anne AUBIN-SICARD : « Très bien. Je vous propose de passer au vote de ce compte financier unique. »

Question adoptée à la majorité par 33 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.
Ne prend pas part au vote : Monsieur Luc Bouard.
1 élue excusée : Madame Béatrice Bichon-Bellamy.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Luc BOUARD.

Présidence de Monsieur BOUARD.

2. Affectation du résultat 2024 - Budget principal et budgets annexes

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats 2024 pour chaque budget dans les conditions exposées :

- Budget principal : 2 141 226,49 euros en investissement et 5 165 086,19 euros en fonctionnement ;
- Centre municipal de restauration : 4 560,68 euros en investissement ;
- Stationnement payant : - 828 999,17 euros en fonctionnement ;
- Service extérieur des pompes funèbres : 19 245,20 euros en investissement et 241 942 euros en fonctionnement.

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

3. Décision modificative n° 1 du budget principal et des budgets annexes

Sylvie DURAND : « Cette décision modificative a pour objet la reprise des résultats de l'exercice 2024, l'inscription au report de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement et l'inscription de crédits pour des ajustements recettes et dépenses. Les mouvements budgétaires tous budgets et toutes sections confondues en dépenses et en recettes s'élèvent à 12,62 millions, dont 10,91 pour le budget principal.

Les opérations décrites s'équilibrent comme indiqué dans la maquette, également annexée à la présente délibération.

Tous budgets confondus, les éléments les plus significatifs concernent :

- La reprise des résultats : 3,8 millions en déficit d'investissement et 4,6 millions en excédent de fonctionnement ;
- Les restes à réaliser d'investissement : 1,69 million en dépenses et 2,77 millions en recettes ;
- Des ajustements de crédits des subventions de fonctionnement et d'investissement ;
- Des ajustements de fiscalité locale suite à la notification de l'État : -300 000 euros ;
- Des ajustements de crédits au chapitre 011 : +708 000 euros ;
- Des ajustements pour tenir compte de régularisations d'écritures comptables et de l'avancement des opérations d'investissement ;
- Une réduction de l'emprunt : 2,42 millions.

Il convient également d'ajuster les crédits de paiement pour les autorisations de programme :

- Hôtel de Ville et d'Agglomération : 9 051 000 euros (autorisation totale votée au BP 2025) + 8 800 euros (modification de montant), soit un montant total de 9 059 800 euros ;
- Réhabilitation des écoles Montjoie et Laennec : 1,6 million d'euros (autorisation votée au BP) + 100 000 euros, soit un montant total de 1,7 million d'euros ;
- Réhabilitation du stade Ladoumègue (études) : 120 000 euros (autorisation votée au BP) + 90 000 euros (modification de montant), soit un montant total de 210 000 euros.

Il est également proposé au Conseil municipal d'adopter les ajustements de crédits des subventions avec la liste annexée. »

Stéphane IBARRA : « Madame AUBIN-SICARD, vous avez fait mention du rapport de la Chambre régionale des Comptes, que vous avez cité partiellement. La suite de la citation était notamment une vigilance sur les investissements, et au final, nous n'avons pas eu de réponse. Parler de la faillite d'une Collectivité est un peu compliqué, puisqu'il existe de nombreuses façons de sortir d'une situation compliquée, par exemple le recours à l'impôt. Toutefois, la Chambre pointait du doigt le fait que les dépenses, notamment de personnel, n'étaient jamais « dans les clous » des OB (Orientations Budgétaires). Je vous rappelle qu'aux OB, nous sommes à 1 %, comme je vous le signale systématiquement ; dans le CFU, nous sommes à 7 %, et globalement, les dépenses augmentent également. C'est un premier sujet que la Chambre a soulevé.

Le second, c'est qu'elle disait qu'en l'état actuel, il fallait une très grande vigilance sur l'exécution du programme d'investissement, parce qu'elle ne voyait pas comment il pourrait être tenu sans dégrader les ratios.

Nous avons eu la réponse entre-temps, puisque vous avez utilisé le levier fiscal, mais je voulais vous faire part des autres remarques de la Chambre afin d'être plus exhaustif. »

1. Décision modificative n° 1 de 2025 du budget principal et des budgets annexes

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

2. Modification des autorisations de programmes

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

3. Subvention d'investissement au SYDEV

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur François Caumeau.

Question adoptée à la majorité par 31 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.
Ne prennent pas part au vote : Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur François Caumeau.
1 Excusé : Monsieur Romain Brochard.

Retour en salle du Conseil : Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur François Caumeau.

4. Subventions de fonctionnement

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

4. Garantie partielle d'un emprunt - Les apprentis d'Auteuil - Accord de principe

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de donner un accord de principe pour garantir un emprunt souscrit par « Les apprentis d'Auteuil ».

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Contrat local de santé - Demande de subvention au titre du Fonds social européen

Sylvie DURAND : Il est demandé au Conseil de solliciter le Conseil régional des Pays de la Loire dans le cadre du Fonds social européen (FSE) pour le financement du transfert du Contrat local de santé (CLS) de la Ville de La Roche-sur-Yon vers l'Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2026

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 1er janvier 2026.

Romain BOSSIS : « Nous souhaitions attirer votre attention sur l'impact que cette nouvelle augmentation de la TLPE aura, notamment sur les petits commerces du centre-ville. Ces derniers, qui participent à l'attractivité et à la vie de nos quartiers, ont déjà souffert dans le contexte des travaux, dans le contexte économique national, ainsi que par l'augmentation de la fiscalité, de la taxe foncière et de la taxe d'aménagement.

La loi prévoit une exonération automatique pour les enseignes dont la surface est inférieure à 7 m², mais cette mesure laisse de côté un certain nombre de commerces de proximité, en particulier ceux du centre-ville, qui peuvent avoir deux cellules commerciales adjacentes ou être situés en angle de rue. Leur signalétique peut dépasser les 7 m² sans pour autant relever d'une grande enseigne ou d'un réseau franchisé.

Notre Ville est engagée dans le programme national Action Cœur de Ville et affirme vouloir revitaliser son centre, souhait que nous partageons. Il est donc cohérent d'adapter nos outils fiscaux à cet objectif de redynamisation du centre-ville, d'autant que le Code général des Collectivités territoriales autorise explicitement une modulation de cette taxe selon la localisation des commerces. D'autres villes l'ont fait, par exemple Besançon, Poitiers, Tours ou encore Limoges. Certaines ont mis en place ces tarifs réduits ou des exonérations ciblées pour les commerces indépendants situés dans les zones centrales ou dans les quartiers prioritaires. Il est donc tout à fait possible de concilier encadrement des enseignes et soutien à l'économie de proximité.

Dans ce contexte, nous vous proposons d'appliquer un tarif réduit pour cette TLPE pour les enseignes comprises entre 7 et 12 m² dans le centre-ville (Clémenceau, Halles, Napoléon), dans nos trois quartiers prioritaires de la Ville, et éventuellement dans les périmètres en mutation, notamment dans le quartier du Bourg-sous-la-Roche. Ce tarif pourrait être fixé au plafond minimum légal, qui est actuellement de 18,60 euros du mètre carré, contre 23,78 euros du mètre carré. Cela représenterait une baisse d'environ 20 % pour les petits commerces de proximité concernés, avec un coût assez limité pour notre Collectivité.
Il s'agit d'une mesure qui serait ciblée, qui serait raisonnable sur le plan budgétaire, mais qui serait un signal fort envoyé à nos petits commerçants, en cohérence avec notre ambition commune de redynamiser le commerce de proximité. Je vous remercie. »

Luc BOUARD : « Frédérique, cela serait-il utile ? Avons-nous des personnes concernées ? »

Frédérique PÉPIN : « Non. Les petits commerçants de centre-ville dont vous parlez, et plus précisément rue Clémenceau, place Napoléon, les Halles, et tout le secteur qui s'y rattache, ne sont quasiment jamais concernés par cette TLPE.

Vous parliez de la taille des enseignes éligibles à cette taxe au-delà de 6,99 m². Vous avez complètement raison, mais lorsque les porteurs de projet, notamment les nouveaux, viennent au service Commerce pour être accompagnés par les services de la Ville, ils bénéficient justement de cette information, qui leur permet d'avoir des enseignes inférieures à 6,99 m².
Vous parlez des enseignes drapeaux. Lorsqu'un commerçant a une enseigne, qui, potentiellement rajoutée à son enseigne drapeau, peut occasionner un dépassement, nous lui conseillons de réduire la taille de son enseigne principale. En ce qui concerne les enseignes en angle ou sur deux rues, il faut savoir que nous avons un RLP (Règlement Local de la Publicité), lequel n'autorise pas deux enseignes drapeaux pour un coin de rue.

Ainsi, tout est déjà mis en œuvre pour permettre aux commerçants de ne pas payer cette taxe. Le sujet n'est donc pas là. »

Luc BOUARD : « Je vous rappelle que nous parlons de 30 centimes. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

7. Fourniture et acheminement d'énergies - Adhésion à un groupement de commandes du SYDEV

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur François Caumeau.

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergie proposée par le SYDEV afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir incidemment de meilleurs prix.

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur François Caumeau.
1 excusé : Monsieur Romain Brochard.
Retour en salle du Conseil : Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur François Caumeau.

8. Convention de groupement de commandes - Fourniture de produits charcuterie et traiteurs

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le renouvellement des marchés relatifs à la fourniture de produits de charcuterie et traiteurs, avec la proposition de constituer un groupement de commandes avec le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces produits alimentaires.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Fourniture de matériels et équipements pour la rénovation et la maintenance des bâtiments - Lancement de la procédure et autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres concernant la fourniture de matériels et d'équipements pour la rénovation et la maintenance des bâtiments de la Ville et la signature des marchés.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Marchés publics - Autorisation de signature d'avenants

Arrivée de Monsieur David SALLE.

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- ✓ V23020 – Lot n° 22 ;
- ✓ V23021 – Lot n° 3 ;
- ✓ V23022 – Lot n° 5 ;
- ✓ V23036 – Lot n° 20 ;
- ✓ V23005 – Lot n° 2 ;
- ✓ V23006 – Lot n° 5 ;
- ✓ V23007 – Lot n° 6 ;
- ✓ V23008 – Lot n° 7 ;
- ✓ V23010 – Lot n° 9 ;
- ✓ V23012 – Lot n° 11 ;
- ✓ V23013 – Lot n° 12 ;
- ✓ V23014 – Lot n° 13 ;
- ✓ V23017 – Lot n° 03 ;
- ✓ V23018 – Lot n° 04.

Nicolas HÉLARY : « Juste une petite explication de vote. Nous n'allons pas refaire le débat sur la question du nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération, mais ce sont encore 224 000 euros qui n'étaient pas prévus et qui viennent se rajouter à la facture globale. Depuis le temps que nous vous disons que nous allons dépasser les 40 millions d'euros, nous allons y arriver très largement.

Ce qui interroge beaucoup, c'est la nature de ces avenants, avec de nombreux éléments que les études initiales auraient dû prévoir. Nous ne devrions pas nous retrouver aujourd'hui avec 220 000 euros supplémentaires sur des choses aussi basiques que l'adaptation de maçonnerie, un tunnel de protection, etc. Ce sont des éléments qui auraient dû être prévus dès le départ. »

Guy BATIOT : « J'ai quelques questions et commentaires sur ces avenants. Nous n'allons pas refaire le débat, nous en avons parlé tout à l'heure sur le fond, mais j'étais présent lors de la commission d'appel d'offres sur le dossier de l'Hôtel de Ville et nous avions déjà eu des évolutions très sensibles, que Nicolas HELARY vient de souligner, en particulier les évolutions des coûts. Pour mémoire, les lots 2, 4, 6, 7, 8, 17 et 19 étaient déclarés infructueux. Ce nombre important s'est traduit par de nouvelles réponses avec des prix en hausse : la verrière, certaines parties du gros œuvre.

Les avenants qui nous sont présentés ici interrogent par certaines de leurs formulations. Trois défauts de conception sont mentionnés pour l'entrée, l'isolation des coursives ou le désenfumage, auxquels s'ajoute un renforcement structurel de la nef. Ces mentions ne sont pas anodines, nous les avions déjà interrogées, en particulier sur la liaison structurelle entre la nef et la verrière, cette dernière qui nous a toujours inquiétés en plus de son incidence climatique. Si le coût global annoncé ici de 124 000 euros peut entrer dans les aléas normaux d'un tel projet, ces constats ne sont-ils pas de nature à engendrer de nouveaux coûts sur un projet déjà en augmentation ?
Nous avons eu le même souci sur les Halles avec des défauts qui se sont avérés extrêmement coûteux par la suite, et surtout, qui se déclarent après. Ces évolutions négatives pourraient se révéler en fin de chantier, ou, plus grave encore, après, par exemple lors de la réalisation du musée. Nous voyons dans ces avenants que se posent déjà des problèmes de jonction avec d'anciens bâtiments.

Ce sont donc davantage des interrogations qui nous inquiètent pour l'équilibre financier à venir. »

Luc BOUARD : « Guy, je vous rassure, la verrière est installée, j'y suis allé le jour de la canicule, et il y faisait beaucoup plus frais qu'ici. Soyez donc rassuré, elle remplit pleinement l'objectif qui lui était fixé.

En ce qui concerne la structure, le bâtiment de la nef, de l'ancien Palais de Justice, a présenté des fissures que le maître d'œuvre nous a proposé de réparer avant toute construction. Nous avons donc pensé que c'était plutôt intéressant.
J'ajoute tout de même une précision, parce qu'il est important que tout le monde le sache : le chantier de l'Hôtel de Ville ne s'élève absolument pas à 30 millions. Vingt millions sont consacrés à l'Hôtel de Ville et 10 millions sont consacrés au musée. Il faut donc remettre les choses en place. J'ai cru entendre tout à l'heure que la réfection de l'ancien Hôtel de Ville coûtait 6 millions : oui, mais nous y logions 30 personnes. Nous pouvons donc faire un ratio assez rapide pour expliquer tout cela. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

11. Création d'un cimetière animalier rue Georges Mazurelle - Approbation du règlement intérieur et tarifs

Françoise BOUET : La ville de La Roche-sur-Yon souhaite créer un cimetière animalier situé rue Georges Mazurelle, à proximité du cimetière paysager de La Peronnière. D'une emprise de 5 930 m^2 environ, il sera aménagé de manière évolutive de façon à offrir à terme environ 200 emplacements. Ainsi, il est proposé au Conseil d'en approuver le règlement intérieur et les tarifs.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. État des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux en 2024 (avis sur les rapports des délégataires relatifs à l'année 2023).

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des travaux de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'année 2024.

Nicolas HÉLARY : « Nous n'avons pas le rapport de Védiaud, qui s'occupe de la publicité sur l'ensemble de la Ville. J'avais souvenir que lorsque nous avions fait la commission, le délégataire n'avait pas rendu son rapport, nous n'avions pas pu l'étudier. Il était à l'ordre du jour de la commission et nous n'avions pas pu l'étudier parce qu'il n'avait pas présenté l'ensemble du rapport. L'a-t-on eu depuis ? »

Sylvie DURAND : « Oui, nous l'avons reçu depuis, mais assez récemment. »

Nicolas HÉLARY : « Pourquoi ne l'avons-nous pas ? »

Sylvie DURAND : « Parce que c'était trop tard et qu'il doit d'abord passer en CCSPL (Commission Consultative des Services Publics locaux). »

Nicolas HÉLARY : « J'imagine que des pénalités étaient prévues dans le cadre du contrat. Seront-elles bien appliquées ? »

Sylvie DURAND : « Nous regarderons cela, mais je ne l'ai pas en tête. »

Le Conseil municipal prend acte des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux en 2024.

13. Gestion des services publics délégués - Rapport du délégataire de l'année 2024 - Construction, aménagement et exploitation du crématorium

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport du délégataire, Société OGF, concernant la délégation de service public relative à la construction, l'aménagement et l'exploitation du crématorium.

Le Conseil municipal prend acte du rapport du délégataire concernant la délégation de service public relative à la construction, l'aménagement et l'exploitation du crématorium pour l'année 2024.

14. Gestion des services publics délégués - Rapport du délégataire de l'année 2024 - Gestion de la fourrière automobile

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport du délégataire 2024, Depann'auto Yonnais, concernant la délégation de service public relative à la gestion de la fourrière automobile.

Le Conseil municipal prend acte du rapport du délégataire concernant la délégation de service public relative à la gestion de la fourrière automobile pour l'année 2024.

15. Plan d'actions Égalité femmes-hommes 2025-2027

Sylvie DURAND : « C'est une délibération que nous allons présenter à deux voix avec Michèle JOSSIER. Je vais rappeler la réglementation, puis je laisserai à Michèle le soin de présenter le bilan sur le précédent plan d'action. Enfin, nous vous présenterons le plan d'action pour les années 2025-2027.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a rendu obligatoires l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les employeurs publics. Ce plan d'action doit être établi dans chaque collectivité territoriale au-delà d'un certain seuil démographique par l'autorité territoriale après consultation du Comité social territorial, ce qui est le cas, et pour une durée maximale de trois ans.

Il doit définir dans quatre domaines des mesures destinées à :

- Évaluer, prévenir, et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction ;
- Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale ;

- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

Je laisse maintenant la parole à Michèle pour nous présenter le bilan des années 2021-2023. »

Michèle JOSSIER : « Le plan d'action 2021-2023 était le premier plan d'action. Plusieurs délibérations ont été adoptées en 2021, non seulement par la Ville, mais aussi par l'Agglomération et le CCAS de La Roche-sur-Yon, avec également la mise en place d'un groupe de travail avec différents représentants des différents secteurs d'activités de la ville de La Roche-sur-Yon.

Ce premier plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle avait été adopté pour la période 2021-2023 avec quatre grands domaines obligatoires et un cinquième qui concernait plus précisément un choix de notre Collectivité, à savoir : comment faire vivre l'égalité au sein de la Collectivité et de ses établissements ? Ces domaines représentaient 20 actions définies.

Un bilan de ce dispositif peut d'ores et déjà être dressé et un certain nombre d'actions mises en lumière au regard des résultats obtenus par la Collectivité. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'évaluer, de prévenir et de traiter les écarts de rémunération, des efforts importants ont été fournis avec des améliorations notables, comme le démontre la parution en 2024 de plusieurs index égalité professionnelle faisant état d'écarts de rémunération minimes entre les femmes et les hommes. Il est notamment à noter un détail important sur l'écart entre les hommes et les femmes en ETP fonctionnaires, qui est de 2 % pour la Ville, 1,3 % pour l'Agglomération et 1,4 % pour le CCAS. Je rappelle que cela concerne les années 2021-2023. En ce qui concerne l'écart global de rémunération ETP pour les contractuels, il est de 2,4 % pour la Ville, de 2,4 % pour l'Agglomération et de 1 % pour le CCAS.

Nous pouvons également mettre en avant le travail important réalisé sur la Direction Éducation afin de réduire la part des agents positionnés sur des postes à temps non complet, qui sont majoritairement des femmes, et qui bénéficient donc d'une rémunération plus faible. Cela représente 28 % des agents permanents en 2025 contre un peu plus de 33 % en 2021, soit une baisse de 5 %. Il s'agit également d'augmenter le travail des agents à temps non complet en intégrant à leur planning une part importante des heures complémentaires réalisées et considérées comme pérennes.

Plusieurs actions de communication ont été lancées conjointement par les Directions Communication, Relations publiques et Ressources humaines dans le cadre de publications internes afin de promouvoir la mixité des emplois ou la transversalité entre les métiers lors des mobilités internes.

De même, un règlement relatif au temps de travail a été élaboré sur cette période, au sein duquel plusieurs éléments peuvent être mis en avant de par leur impact positif sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité, notamment l'accès au télétravail, le droit à la déconnexion, l'accès au temps partiel et la mise en œuvre d'un cadre horaire spécifique pour l'organisation des réunions de travail, sauf exception déterminée (pas avant 9 heures et pas après 18 heures). Ces exemples ont permis de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale. »

Sylvie DURAND : « Il s'agit ici du bilan, mais pour autant, nous devons continuer sur ces efforts, le travail doit se poursuivre. Des marges de progression existent encore au sein de la Collectivité, notamment en matière de prévention, de traitement des actes de discrimination, de violence, de harcèlement et d'agissements sexistes, et plus généralement en matière de communication et d'information en direction des agents et des élus sur un sujet qui concerne aujourd'hui tout le monde.

La F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité de Conditions de Travail) a été saisie sur le dossier fin 2024 afin de présenter le bilan des actions réalisées sur le précédent plan, mais aussi les conditions dans lesquelles sera élaboré le prochain plan.

En ce sens, un groupe de travail a été constitué, réunissant une quinzaine d'agents sous l'égide de la Direction des Ressources humaines. Il a travaillé sur l'ensemble des thématiques fixées par la loi et a proposé de nouvelles initiatives. Il s'est réuni à quatre reprises et le plan d'action présenté ce jour à l'adoption reprend une très grande partie des propositions émises par les agents. Les représentants du personnel ont également été réunis à quatre reprises dans le cadre de réunions de travail spécifiques de la F3SCT et du CST (Comité Social Territorial) afin d'enrichir à leur tour ce document. Il vous est donc présenté ce soir le fruit d'un travail collectif proposé à la validation du Conseil municipal.

Je redonne maintenant la parole à Michèle, qui va vous présenter les cinq axes qui ont été définis. »

Michèle JOSSIER : « Je précise que le premier temps, qui couvrait jusqu'à la période 2023, a été prorogé pour l'année 2024.

Le nouveau plan, qui va couvrir la période 2025-2027, comprend cinq axes représentés par 16 actions. Notre Collectivité a souhaité s'engager dans la réalisation de ces actions spécifiques dont la totalité vise à améliorer les conditions de travail au sein des services, autant de mesures dont le principal objectif reste d'assurer une égalité de traitement entre les femmes et les hommes, toutes et tous agents de la Ville, de l'Agglomération, du CIAS, mais également du CCAS de La Roche-sur-Yon.

Les cinq axes sont présentés dans les documents joints avec un développement des différentes actions. Nous allons vous présenter une synthèse de ces fiches, qui déterminent des notions d'urgence et de priorité.

Le premier axe porte sur la gouvernance et la diffusion de la politique d'égalité professionnelle et de non-discrimination menée par la Collectivité. En premier lieu, cela passe par l'adoption d'un budget dédié à la réalisation de ce plan d'action, mais aussi par la création et l'animation d'un réseau d'agents référents chargés de le faire vivre.

En parallèle, l'ensemble des agents ayant participé à l'élaboration de ce plan, mais aussi les représentants du personnel, seront également associés à sa mise en œuvre, qu'il s'agisse du déploiement de parcours de formation sur la thématique de l'égalité ou du développement d'actions de communication en interne.

En ce qui concerne le second axe, l'adoption de ce plan d'action traduit aussi la volonté de notre Collectivité de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les actes de harcèlement et de discrimination. C'est pourquoi des programmes de formation bien particuliers seront construits autour de cette problématique, en particulier en lien avec le Centre national de la Fonction publique territoriale, à destination des agents, de l'encadrement, mais également des élus.

Dans le même temps, des dispositifs de signalement verront le jour. Ils seront accompagnés de la création d'une cellule de traitement. »

Sylvie DURAND : « D'ailleurs, nous n'attendons pas ce plan, nous avons déjà travaillé : dès vendredi, nous présentons en F3SCT une procédure interne de signalement et de traitement des violences sexistes, sexuelles, morales, et des discriminations au travail. »

Michèle JOSSIER : « S'agissant du troisième axe, des engagements avaient déjà été pris dans le cadre du précédent plan afin de garantir un égal accès aux emplois et responsabilités professionnelles. Il s'agit à présent d'aller encore plus loin, notamment en permettant aux femmes de renforcer leur confiance au travail, en créant un environnement de travail plus sécurisant et attractif pour tous, ou encore en adoptant une charte du recrutement intégrant en son sein le principe d'une égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Sur le quatrième axe, de même, il est important de continuer à travailler sur l'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération. Cela passe par le développement d'indicateurs capables de mesurer les éventuelles disparités salariales ou par le renforcement de notre politique en matière de ressources humaines, afin de réduire la part des agents à temps non complet, principalement des femmes. »

Sylvie DURAND : « Nous attendons là aussi de nouveaux textes, puisqu'une directive européenne est sortie en 2023 et doit être transposée. Cela a été présenté aux syndicats au niveau national le 10 juin. Ce texte, qui concerne le privé comme la fonction publique, devrait sortir avant 2025. »

Michèle JOSSIER : « Enfin, pour ce qui est du cinquième axe, dans un souci de meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, une réflexion sera lancée sur l'organisation du temps de travail, le déploiement de nouvelles actions visant à mieux prendre en compte la santé des femmes et à renforcer l'information des agents sur la parentalité. »

Martine CHANTECAILLE : « Merci, Mesdames, pour cette présentation. Ce plan comprend de nombreuses actions intéressantes susceptibles d'améliorer la situation des femmes et la situation d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la Collectivité. Nous ne pouvons que le saluer, d'autant qu'il a été travaillé avec les agents.
J'ai toutefois un regret. Avec mon collègue Guy BATIOT, nous siégeons au sein du comité Égalité femmes-hommes. Nous avons chaque année la présentation du rapport égalité femmes-hommes et toute une partie de ce rapport est consacrée à la situation RH de la Collectivité. Aussi, nous aurions pu être associés davantage.

Ce rapport le souligne, il faut un plan d'action, parce qu'il y a encore des marges de progression importantes. Lorsque nous regardons les rapports, dont nous avons eu la présentation au Conseil, aussi bien à la Ville qu'à l'Agglomération, les écarts salariaux étaient importants. Ils n'étaient pas fournis dans le dernier rapport. Je vous les avais demandés et ils n'ont jamais été apportés, c'est dommage, mais dans l'avant-dernier rapport, il était question d'un différentiel de salaire de plus de 8 %, qui atteignait 22 % pour les agents de catégorie A. Il serait donc bien que nous ayons une information sur l'état actuel des différences de salaire par catégorie.

Des marges de progression existent pour les violences sexistes et sexuelles, vous l'avez dit. Cela fait des années qu'avec Guy BATIOT, nous réclamons en comité de pilotage que des personnes qualifiées et formées soient référentes, et non pas, comme cela avait pu être envisagé, le Directeur des Ressources humaines.
Enfin, la question de la santé des femmes apparaît particulièrement dans ce plan d'action comme un sujet important. Je prendrais l'exemple de la répartition des jours d'arrêt pour accident du travail : les femmes sont concernées à 77 %, ce qui doit nous interroger et être suivi d'actions très précises.

Par ailleurs, avez-vous une idée du montant du budget évoqué ? »

Sylvie DURAND : « Non, nous n'avons pas évoqué ce montant pour l'instant. » -

Martine CHANTECAILLE : « Nous espérons pouvoir suivre régulièrement l'avancée de ce plan d'action, y compris au sein du comité de pilotage. Je vous remercie. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Modification du régime indemnitaire et exonérations

Sylvie DURAND : Il est demandé au Conseil municipal de régulariser la prime annuelle servie aux agents de la Collectivité pour les années 2023 et 2024.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. Mise à disposition d'un agent - SPL Destination La Roche-sur-Yon

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Frédérique Pépin, Monsieur Maximilien Schnel, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil d'autoriser la mise à disposition d'un agent auprès de la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 29 voix pour.

10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.
Ne prennent pas part au vote : Madame Frédérique Pépin, Monsieur Maximilien Schnel, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.

Retour en salle du Conseil : Madame Frédérique Pépin, Monsieur Maximilien Schnel, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.

Présidence de Madame Durand.

18. Convention avec le département de la Vendée pour effectuer des plantations sur une parcelle de la commune de La Roche-sur-Yon
Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD.

Françoise BOUET : La commune de La Roche-sur-Yon recourt pour la deuxième fois au programme déployé par le Département intitulé « Planter 600 000 arbres sur les biens communaux et intercommunaux » pour faire une plantation de haie de 220 végétaux. Il est demandé au Conseil d'approuver les termes de la convention à intervenir et d'en autoriser la signature.

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard.
2 élus excusés : Madame Béatrice Bichon-Bellamy et Monsieur Romain Brochard.
Retour en salle du Conseil : Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard.

Présidence de Monsieur BOUARD.

19. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières concernant la commune de La Roche-sur-Yon en 2024

Pierre LEFEBVRE : Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération de Conseil municipal. En conséquence, la liste des acquisitions et des cessions effectuées par la Ville en 2024 a été établie.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Site de la Malboire - Avis de la commune de La Roche-sur-Yon sur le projet de zone d'activités porté par la Roche-sur-Yon Agglomération

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Laurence GILLAIZEAU.

Pierre LEFEBVRE : Le 6 mars 2025, La Roche-sur-Yon Agglomération a engagé la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) dans le cadre de l'aménagement du secteur de La Malboire. En application des dispositions des articles L.122-1 V et R.122-7 du Code de l'Environnement, l'avis de la Commune d'implantation du projet est requis préalablement à l'ouverture de la consultation publique. Ainsi, il est proposé au Conseil d'émettre son avis sur le projet porté par La Roche-sur-Yon Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.
Ne prend pas part au vote : Madame Laurence GILLAIZEAU.
Retour en salle du Conseil : Madame Laurence GILLAIZEAU.

21. Modifications de domanialité - Déclassements d'emprises foncières rue Caceres - Quartier Le Coteau au Bourg-sous-La roche et rue Léon Gauvrit - ZAE Acti Sud

Patrick DURAND : Le Groupe Hervé Thermique, situé rue Léon Gauvrit, zone Acti Sud, a sollicité l'acquisition d'une emprise foncière non bâtie d'environ 133 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section CY numéro 72p, attenante à leur propriété, afin de sécuriser leurs locaux, de réorganiser le stationnement et les livraisons et de créer des ouvertures à leur bâtiment.
De plus, Monsieur Guillaume ROUHAUD souhaite agrandir son jardin et faire l'acquisition d'une emprise foncière non bâtie d'environ 110 m², à prélever sur la parcelle cadastrée section BY numéro 590p, située rue Cacères, quartier Le Coteau au Bourg-sous-La Roche.
Le Conseil municipal est appelé à approuver ces modifications de domanialité.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Cession d'une portion de la parcelle CY 72p au profit du groupe Hervé Thermique - Rue Léon Gauvrit - ZAE Acti Sud

Patrick DURAND : Le Groupe Hervé Thermique, implanté au sein de la ZAE Acti Sud, 23 rue Léon Gauvrit, souhaite sécuriser ses locaux, réorganiser le stationnement, les livraisons et créer des ouvertures à son bâtiment. Pour cela, il a sollicité l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section CY numéro 72p d'une superficie d'environ 133 m², attenante à l'entreprise. La ville de La Roche-sur-Yon a procédé à la désaffectation et au déclassement de cette emprise foncière issue du domaine public, par ce présent Conseil permettant ainsi cette aliénation. Le Conseil municipal est ainsi appelé à approuver la cession au prix total estimé à 8 360 euros H.T., soit 62,86 euros H.T. le mètre carré.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

23. Cession d'une portion de la parcelle BY 590 au profit de Monsieur Guillaume Rouhaud - Rue Caceres - Quartier Le Coteau au Bourg-sous-La Roche

Patrick DURAND : Monsieur Guillaume ROUHAUD, propriétaire de la parcelle cadastrée section BY numéro 457 située au 63 rue Cacères, quartier Le Coteau au Bourg-sous-La Roche, souhaite agrandir son terrain. Aussi, il a sollicité l'acquisition d'une portion de la parcelle communale cadastrée section BY numéro 590p d'une superficie d'environ 110 m².

La ville de La Roche-sur-Yon a procédé à la désaffectation et au déclassement de cette parcelle par ce présent Conseil permettant ainsi cette aliénation. Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession au prix total estimé à 7 920 euros H.T., soit 72 euros H.T. le mètre carré.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Présidence de Madame DURAND.

24. Cession d'emprises foncières au profit du département de la Vendée - Régularisation pour le contournement Sud
Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD.

Pierre LEFEBVRE : Le département de la Vendée a sollicité auprès de la Ville l'acquisition d'emprises foncières situées aux lieux-dits La Clérissière et L'Angelmière permettant la régularisation des parcelles nécessaires à l'aménagement du contournement Sud de La Roche-sur-Yon. Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession d'une superficie d'environ 23 561 m², classée en zonage N au PLU, au prix total estimé de 8 500 euros H.T., soit 0,36 euro H.T. le mètre carré.

Guy BATIOT : « Patrick DURAND disait tout à l'heure qu'avant de vendre, il fallait déclasser. Sans revenir sur le contournement Sud, que j'ai assez critiqué, je voulais m'assurer que lorsque l'on cède une parcelle N, elle reste bien en zone N, parce qu'il y a tout de même 23 561 m2. Or, dans la délibération, il est indiqué « dans cette perspective d'aménagement ». Si on aménage une zone naturelle, cela me pose problème. On en a suffisamment massacré dans le coin. »

Pierre LEFEBVRE : « Oui, cela reste en zone naturelle. Ils vont tout barriérer à côté. Ils sont bien obligés d'aménager les parcelles le long du contournement. »

Guy BATIOT : « Oui, mais on ne peut pas aménager des zones N. C'est ma question. »

Pierre LEFEBVRE : « C'est pour sécuriser. »

Guy BATIOT : « Je ne sais pas, je vous pose la question, j'aimerais bien avoir une réponse. Je comprends qu'elle ne puisse pas être immédiate, mais j'aimerais bien en avoir une, parce que 23 000 m² représentent tout de même 2,5 hectares, c'est quelque chose. »

Pierre LEFEBVRE : « Oui, vous aurez la réponse, Monsieur BATIOT. »

Guy BATIOT : « Je vous remercie. »

Question adoptée à l'unanimité par 31 voix pour.

10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.
Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard.
2 élus excusés : Madame Béatrice Bichon-Bellamy et Monsieur Romain Brochard.
Retour en salle du Conseil : Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD.

Guy BATIOT : « Excusez-moi, j'ai une partie de la réponse. Je n'avais pas le plan sous les yeux, mais les collègues viennent de me le montrer. *A priori*, sur les parcelles décrites dans la délibération n° 24, c'est l'emprise de la route. Je ne comprends donc pas que ce soit encore en zone N et que cela n'ait pas été déclassé. Il faut vraiment vérifier ce point, parce que c'est un gros problème. »

Pierre LEFEBVRE : « Je vais vérifier, mais nous sommes maîtres de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), donc cela ne me pose pas de souci. »

Sylvie DURAND : « Nous allons regarder, Monsieur BATIOT, puis Pierre Lefebvre reviendra vers vous. »

Présidence de Monsieur BOUARD.

25. Clos de l'orangerie - Acquisition et classement des espaces et équipements communs dans le domaine public - Quartier du Bourg-sous-La Roche

Patrick DURAND : La Ville a reçu une demande de l'Association Syndicale Libre des Copropriétaires du Clos de l'Orangerie visant à rétrocéder et intégrer dans le domaine public la parcelle BY 543, d'une superficie de 309 m², comprenant une zone de manœuvre, des places de stationnement et des réseaux. L'ensemble des propriétaires ayant donné leur accord pour cette rétrocession, il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de paiement et le classement dans le domaine public.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

26. Convention au profit du SYDEV - Aménagements techniques - Rue du Commandant Raynal - Quartier des Forges/Saint-André d'Ornay

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur François CAUMEAU.

Pierre LEFEBVRE : Le Conseil municipal est appelé à approuver une convention portant sur une autorisation de passage et d'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité, sans indemnité, au profit du SYDEV, pour l'installation de canalisations souterraines, parcelle cadastrée section DS numéro 54, adressée rue du Commandant Raynal, quartier des Forges/Saint-André d'Ornay.

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur François Caumeau.
1 excusé : Monsieur Romain Brochard.
Retour en salle du Conseil : Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur François CAUMEAU.

27. Conventions de mise à disposition et de servitude au profit d'ENEDIS - Aménagement technique - Boulevard Louis Blanc

Pierre LEFEBVRE : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions de mise à disposition et de servitude au profit de ENEDIS relative à des travaux de canalisation souterraine sur la parcelle BC 398 adressée boulevard Louis Blanc.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

28. Convention d'objectifs et de moyens - SPL Destination La Roche-sur-Yon - Avenant n° 1

Départ de Monsieur Cyril BREHERET.
Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Frédérique PEPIN, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Jacques BESSEAU, Monsieur Philippe PORTE.

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs intervenue entre la SPL Destination La Roche-sur-Yon, la ville et La Roche-sur-Yon Agglomération, et d'en autoriser la signature.

Question adoptée à l'unanimité par 29 voix pour.
10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.
Ne prennent pas part au vote : Madame Frédérique Pépin, Monsieur Maximilien Schnel, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.
2 excusés : Monsieur Aurélien Roho et Monsieur Sébastien Allain.
Retour en salle du Conseil : Madame Frédérique PEPIN, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Jacques BESSEAU, Monsieur Philippe PORTE.

29. Création d'une boutique éphémère - Adoption du règlement intérieur et des tarifs

Frédérique PÉPIN : « En préambule, je souhaite pouvoir vous présenter succinctement un projet de délibération soumis à l'Assemblée communautaire dans deux jours. Cette délibération permet de comprendre le soutien non seulement de la Ville, mais également de l'Agglomération envers les commerçants, et de favoriser l'attractivité de notre territoire.

Cette proposition, qui sera étudiée en Conseil d'Agglomération, s'articule sur deux leviers : l'attribution d'aide à l'implantation ou à la reprise de commerces dans les centres-bourgs, quartiers et centre-ville, ainsi qu'une aide à l'investissement pour des travaux d'aménagement liés à l'espace de vente directe. Cette aide est possible grâce à un conventionnement avec la région Pays de la Loire, qui est, je le rappelle, compétente en la matière. Je vous engage donc, chers collègues, à assister ou à regarder ce Conseil.

Plusieurs initiatives sont d'ores et déjà mises en place pour accompagner le développement commercial :

- Un schéma de développement commercial avec une définition de linéaires commerciaux et de périmètres d'urbanisation commerciale pour pouvoir protéger nos commerces ;
- La mise en place d'animations telles que Faites le plein de couleurs, le marché de Noël ou diverses autres animations en collaboration avec les associations commerçantes qui participent à la création de flux au sein de nos villes commerçantes ;
- Le réaménagement du cœur de ville grâce à l'aide à la rénovation des façades commerciales, ce qui concourt à l'embellissement du parcours marchand ;
- L'instauration d'une politique de stationnement telle que la gratuité entre 12 heures et 14 heures, le samedi après-midi et à partir de 18 heures, l'heure gratuite ayant toujours cours.

Je tiens à remercier mon collègue Patrick DURAND, qui a signé un arrêté concernant la mise à disposition des places de livraison à partir de 13 heures 30 dans le cœur de ville. Grâce à cet arrêté, les places de livraison redeviennent des places de stationnement classique en cœur de ville à partir de

13 heures 30, ce qui permettra également de créer de nouvelles places de stationnement afin que les clients puissent venir chez les commerçants.

Aujourd'hui, la ville de La Roche-sur-Yon souhaite continuer à encourager les initiatives innovantes et soutenir les créateurs ou jeunes entreprises porteuses de projets. Pour ce faire, la Ville a l'opportunité d'investir l'ancien local de l'Office de Tourisme situé place Jacques Chirac afin d'y créer une boutique éphémère. Ce local sera réparti en trois zones d'une surface moyenne de 20 m² chacune. Les plans vous seront bien évidemment fournis en annexe.
Afin de mettre en place cette occupation temporaire, il convient d'accepter le règlement intérieur. Il fixe les conditions d'occupation, la tarification – volontairement adaptée à de jeunes porteurs – ainsi que les engagements des preneurs et les modalités de fonctionnement.
Un appel à candidatures sera lancé dans l'été, après le vote de cette délibération, pour permettre la sélection des porteurs sur la base de critères définis tels que la qualité de l'offre ou le caractère innovant ou local de la proposition.

Je soumets donc à votre approbation la création de la boutique éphémère, l'approbation des termes du règlement intérieur et le lancement d'un appel à candidatures. Merci pour eux. »

Romain BOSSIS : « Nous avons appris ce projet dans la presse le 17 avril dernier, puis nous en avons discuté en commission. C'est plutôt une bonne idée sur le fond, mais le problème reste un peu le même, à savoir la méthode, et notamment la co-construction du projet avec les acteurs locaux, en premier lieu les commerçants, artisans et créateurs du secteur des Halles. En commission, vous nous avez affirmé que ces derniers avaient été associés au projet, mais il semblerait que cela n'ait pas été le cas. Sur un projet de ce type, nous ne pouvons que regretter que les premiers concernés, les acteurs de proximité, soient une fois encore mis devant le fait accompli d'un projet. Nous ne le critiquons pas sur le fond, il est plutôt intéressant, mais sur la méthode, on aurait pu faire différemment. C'est dommage. »

Frédérique PÉPIN : « Peut-être me suis-je mal exprimée ou peut-être n'avez-vous pas compris le sens de mon intervention en commission. Je n'ai jamais dit que les acteurs avaient été associés à ce projet.

Premièrement, je ne peux associer les acteurs qui pourraient être intéressés qu'après délibération du Conseil. Si ce projet n'est pas accepté en Conseil, il me semble compliqué de les associer sur un projet et de les faire travailler pour rien.

Deuxièmement, ce que j'ai précisé dans le cadre de cette commission, c'est que nous avions déjà l'habitude de travailler avec certains commerçants ou artisans d'art à proximité, et que bien évidemment, lors de l'appel à projets, ces personnes seraient forcément associées à ce travail d'appel à projets afin de pouvoir mettre en place la boutique éphémère. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

30. Mise en place d'un jeu autour d'une carte de fidélité sur le centre-ville

Frédérique PÉPIN : Dans le cadre des animations commerciales organisées par la Ville (Faites le plein de couleurs, marché de Noël…), la Ville a souhaité, en partenariat avec l'association des Vitrines du centre-ville, mettre en place un jeu favorisant la fidélité des clients du centre-ville. Au travers de la mise en place d'une carte de fidélité, il sera proposé de collecter des preuves d'achats dans dix commerces afin de pouvoir participer à un tirage au sort permettant de remporter des chèques cadeaux « Vitrines du centre-ville ». Le règlement joint précise l'ensemble du dispositif et des conditions de mise en œuvre. Deux sessions seront organisées cette année.
Il est proposé au Conseil d'approuver les termes du règlement de ce jeu et d'autoriser l'achat de chèques cadeaux auprès de l'association les Vitrines du centre-ville. »

Florence LEMAIRE : « Nous avons constaté et alerté depuis plusieurs années sur les difficultés rencontrées par les commerçants du centre-ville. Le doute sur notre solidarité vis-à-vis des commerçants concernés et notre préoccupation n'est donc pas permis. En revanche, la forme de la réponse apportée nous pose question. En effet, selon nous, l'action proposée n'a pas à être portée, et encore moins financée, en direct par la Ville. L'Association des Vitrines du centre-ville a parmi ses objectifs celui de promouvoir ses commerces et elle perçoit déjà une subvention conséquente pour ce faire. Il nous aurait ainsi paru plus adapté qu'elle dépose une demande de subvention exceptionnelle

pour financer ce jeu, comme le font déjà d'autres associations du territoire lorsqu'elles en ont besoin. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Frédérique PÉPIN : « Merci pour eux, ils seront ravis de l'apprendre. »

Guy BATIOT : « Je voudrais revenir sur le nom choisi pour l'opération. « Infidèle » pour une opération commerciale, cela me paraît être à double tranchant : cela peut être original, intrigant, mais aussi peut-être mal interprété selon le contexte ou le public. Même s'il y a une apostrophe, le mot « infidèle » évoque un jeu sur l'idée d'infidélité. Pour une campagne de séduction de clients, cela peut évoquer et éveiller la curiosité, mais « infidèle », ce sont aussi et surtout des connotations négatives ou sensibles, religieuses, morales, historiques, qui peuvent troubler certaines personnes ou être mal reçues. Selon moi, « infidèle » peut être jugé ambigu, voire déplacé, ou pire encore, et j'y tiens, j'espère que ce n'est pas un incompréhensible franglais : *in* fidèle. »

Frédérique PÉPIN : « Je vous rassure, il n'y a aucun anglicisme là-dedans. N'y voyez aucune connotation religieuse ou de quelque ordre que ce soit. Voyez-y un peu de malice et un léger détournement de la carte de fidélité classique, qui, pour permettre de récompenser l'achat du client, l'oblige à aller dans le même commerce pour remplir sa carte de fidélité. Ce nom vous déplaît peut-être, mais il m'a personnellement beaucoup plu. Je l'ai plébiscité, je l'ai choisi et je l'assume complètement. Il n'y a aucune connotation, n'y voyez aucune malice, il s'agit vraiment de récompenser le fait d'aller dans l'ensemble des commerces qui seront en lien avec cette première partie de jeu dans cette deuxième partie de jeu. C'est l'idée de ne pas être fidèle à un seul magasin, mais à l'ensemble des magasins du centre-ville. »

Luc BOUARD : « Merci, Frédérique, d'amener un peu de sourire et de détente. Je crois que nous en avons aussi besoin. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

31. Attribution des chèques cadeaux des Vitrines du centre-ville

Frédérique PÉPIN : Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution des chèques cadeaux des Vitrines du centre-ville aux personnes participant à certains événements.

Florence LEMAIRE : « Cette fois encore, nous ne remettons nullement en cause le fait qu'une Ville soutienne les commerces, notamment ceux des Vitrines du centre-ville, dont nous savons les difficultés qu'ils traversent actuellement. Ce n'est pas le sujet. En revanche, la délibération stipule que « cette action participe à l'implication dans la vie locale, mais également à la découverte de nombreux commerces qui composent le centre-ville ». Soit. Néanmoins, « ces chèques cadeaux sont aussi susceptibles d'être délivrés à la discrétion de la Ville et selon les crédits inscrits au budget », avec une fourchette qui nous est fournie ce soir.

Il est difficile d'accepter dans la délibération d'une assemblée démocratique telle que celle dans laquelle nous siégeons ce soir le terme « à la discrétion de la Ville ». De qui parle-t-on ? Qui est la Ville dans ce cas ? Comment cette sélection de bénéficiaires a-t-elle été élaborée ? »

Frédérique PÉPIN : « J'entends vos remarques, c'est une discussion que nous avons eue en commission. Il me semble, Monsieur BOSSIS, que vous avez reçu un rectificatif cet après-midi même avec le détail, donc le retrait de la mention « délivrée à la discrétion de la Ville », puisque vous l'avez demandé à Pierre, qui est le Président de la commission, ou c'est peut-être Madame LEMAIRE, je ne sais plus. Les explications ont donc été fournies. »

Florence LEMAIRE : « En l'état, la délibération est présentée telle que… »

Frédérique PÉPIN : « Non, elle est à jour. »

Luc BOUARD : « Madame LEMAIRE, si le mot est enlevé, êtes-vous d'accord pour la voter ? »

Frédérique PÉPIN : « Cela a été mis à jour, Madame LEMAIRE. »

Florence LEMAIRE : « Ma question sur la liste des bénéficiaires sélectionnés demeure. Qu'est-ce qui a présidé à ce choix parmi d'autres ? »

Frédérique PÉPIN : « Nous travaillons avec les Vitrines du centre-ville. De plus, il nous paraît important de pouvoir récompenser des artistes bénévoles ou des participants. Aurélien ROHO, notre collègue qui est absent ce soir, avait fait une brillante présentation sur le pass Bénévolat. C'est donc aussi une façon de remercier les bénévoles qui peuvent œuvrer lors des évènements de la Ville, mais c'est également une manière de donner un coup de pouce aux jeunes sur un pouvoir d'achat qui n'est peut-être pas très élevé chez certains, afin de leur permettre de consommer en local dans nos commerces. »

Nicolas HÉLARY : « Une autre chose est dérangeante dans cette délibération, c'est que l'on mêle des questions de citoyenneté, c'est-à-dire quelque chose qui devrait être naturel pour l'ensemble des Yonnais et des Yonnaises, notamment des jeunes. Par exemple, on va donner des chèques cadeaux aux jeunes présents lors de la cérémonie de remise des cartes d'électeur. Cela pose un problème, la citoyenneté n'étant pas quelque chose que l'on achète ou que l'on gratifie par des bons-cadeaux. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.
Par ailleurs, je m'interroge grandement sur la légalité de cette délibération dans le cadre électoral qui sera le nôtre extrêmement rapidement. En effet, je ne suis pas certain qu'il soit légal de délivrer des cadeaux à un certain nombre de personnes dans le cadre des attributions de la Ville, surtout quand c'est à la discrétion du Maire. »

Luc BOUARD : « Il vous appartient totalement d'interroger le Tribunal administratif, il n'y a aucun sujet là-dessus. Vous avez tout à fait le droit de ne pas être d'accord et de ne pas partager notre ambition pour les commerçants. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

32. Convention régissant les relations de la Ville, de l'Agglomération, du CIAS et du CCAS - Avenant 1

Sophie MONTALÉTANG : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention régissant les relations entre la Ville, l'Agglomération, le CCAS et le CIAS.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

33. Création d'un dispositif d'aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien des médecins libéraux sur la Commune
Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Romain BOSSIS.

Patricia MURAIL-GENTREAU : Face au contexte de démographie médicale actuel et dans la continuité des actions engagées par la Collectivité en matière d'attractivité, il est proposé au Conseil de valider la création d'un dispositif d'aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien des médecins libéraux sur la Commune.

David SALLÉ : « Bonsoir à toutes et tous. Nous votons pour ce soutien, mais qui, pour nous, aurait cependant dû se penser de manière beaucoup plus concertée et efficace. À nouveau, nous questionnons le fait que ce type de réflexion se mène sans concertation avec la communauté des professionnels de santé de la Ville, représentés par exemple au sein de la Communauté professionnelle territoriale de Santé, du Conseil de l'Ordre ou encore de l'Union régionale des Médecins libéraux. Un travail collégial pourrait permettre de mieux comprendre et répondre aux besoins des professionnels. Peut-être que cette réflexion partagée aurait servi à cibler cette aide sur un exercice collaboratif,

pluriprofessionnel, gage d'un meilleur suivi des patients, limitant les risques psychosociaux des professionnels, et surtout, force d'attraction pour les jeunes professionnels de santé.

Nous regrettons également une logique de mise en concurrence des chapelles quand il nous semble bien plus opportun de penser la logique de l'accès aux soins dans le périmètre de l'Agglomération. Nous vous invitons par exemple à vous inspirer de ce qui a été mis en place par la Communauté de Communes Sud-Vendée-Littoral.
Je profite également d'avoir la parole pour vous demander de nous partager un bilan des aides déjà accordées dans le cadre de l'indemnité d'étude et de projet professionnel pour les étudiants en médecine que nous avons votée en 2020. Je vous remercie. »

Patricia MURAIL-GENTREAU : « Est-ce bien sur les bourses ? »

Luc BOUARD : « Oui, j'imagine. »

Patricia MURAIL-GENTREAU : « Par rapport au développement, nous sommes toujours dans la dynamique de l'attractivité médicale, et évidemment le développement de cette thématique. Je tiens toutefois à préciser qu'il y a eu un soutien, notamment de l'exercice coordonné, c'est-à-dire avec la location à loyer modéré des bâtiments des MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles) des Forges et de Ramon.

Nous en avons discuté assez longuement. David, tu avais d'ailleurs plutôt axé tes questionnements sur la prévention, souviens-toi, donc j'entends qu'il y a derrière la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), dont le Président a choisi d'être en retrait à des fins électorales, bien qu'il soit toujours en poste malgré tout.

Par rapport au soutien de l'exercice coordonné, je tiens à préciser que la Ville a toujours été dans une dynamique de soutien depuis le premier mandat. En 2017, le Docteur Bossis a bénéficié de trois mois de gratuité le temps qu'il passe sa thèse. Je rappelle également la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau médical de la Maison de Santé pluriprofessionnelle des Forges pendant un an. »

David SALLÉ : « Pardon, mais c'est complètement hors sujet, cela n'a aucun rapport avec mon intervention. »

Luc BOUARD : « Vous nous demandez le bilan des aides, c'est exactement ce que nous sommes en train de faire. »

Patricia MURAIL-GENTREAU : « C'est le bilan des actions, donc je nomme toutes les actions. »

David SALLÉ : « Non, pas du tout. Nous ne critiquons pas l'accompagnement. »

Patricia MURAIL-GENTREAU : « En l'occurrence, il s'agit des différentes aides que nous avons pu mettre en place, donc je ne comprends pas non plus votre demande. »

David SALLÉ : « J'ai commencé mon intervention en disant que nous votions pour cette aide et que nous nous questionnions sur la manière dont elle avait été pensée et co-construite avec les partenaires. Il ne s'agit pas du tout de critiquer les aides qui ont déjà pu être données à untel ou untel, ce n'est pas du tout le sujet. »

Patricia MURAIL-GENTREAU : « Je pense que nous aurions pu avoir les questions en amont, puisque les questions au niveau de la commission ont notamment tourné autour de la prévention.

Concernant les bourses, cinq étudiants en bénéficient actuellement. »

Nicolas HÉLARY : « Des attaques et la divulgation d'informations d'ordre personnel dans le cadre d'un Conseil municipal n'ont pas lieu d'être. C'est en cela que l'intervention est tout à fait « à côté de la plaque » et déplacée. Je comprends que Romain BOSSIS soit candidat, mais il y a tout de même des limites à la décence. »

Luc BOUARD : « Cela n'a rien à voir. Nous parlons ici des aides aux médecins, pas des candidats aux élections. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

1 élu ne prend pas part au vote : Monsieur Romain Bossis.
Retour en salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Romain BOSSIS.

34. Conclusion d'une convention avec l'État relative à la labellisation « Guid'Asso »

Amboise GASNET : Il est proposé au Conseil d'approuver l'inscription de la Ville dans la démarche du « Label Guid'Asso Information », qui affirme une volonté de renforcer l'accompagnement du tissu associatif local au sein du Point Ressources Associations qui sera situé dans les locaux du service de la Vie Associative au pôle associatif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

35. Salles des anciennes écuries des Oudairies - Règlement de location, conditions de prêt de matériel - Nouvelle tarification

Amboise GASNET : Dans le cadre de la gestion des mises à disposition des anciennes écuries des Oudairies et du prêt de matériels audiovisuels et de sonorisation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver un nouveau règlement de service et ses annexes permettant d'assouplir le traitement administratif et financier des mises en location.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

36. Renouvellement partiel du Conseil des Sages - Année 2025

Dominique BOISSEAU-RAPITEAU : Chaque année, le Conseil des Sages, composé au maximum de 45 membres, est renouvelé partiellement. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la nomination de nouveaux conseillers des sages.

David SALLÉ : « Je précise que le Conseil des Sages, créé par Jacques Auxiette, est ouvert aux personnes à partir de 55 ans, donc qui sont *a priori* loin d'être à la retraite. Ce n'est pas réservé aux retraités. »

Dominique BOISSEAU-RAPITEAU : « D'accord, mais cela existe depuis longtemps. Il est vrai que nous pourrions le changer, parce qu'il n'y a effectivement plus beaucoup de retraités à 55 ans, mais je peux vous assurer que toutes les personnes qui candidatent à ce Conseil des Sages sont libérées de toute activité professionnelle et sont vraiment en retraite. Il y règne une ambiance assez sympathique. Je pense que ceux qui étaient présents à la dernière réunion peuvent en témoigner.

Par ailleurs, nous respectons toujours une égalité entre les hommes et les femmes, ce qui est important.

Ceux qui ont arrêté parce qu'ils étaient au bout de leur mandat – je peux en témoigner – étaient très tristes d'arrêter et auraient bien aimé que cela puisse continuer encore un petit moment. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

37. Convention de partenariat pour la mise en place d'activités sur les temps périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026

Jacques BESSEAU : Dans le cadre de la réalisation des animations sur les temps périscolaires, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé, pour assurer certaines des activités prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des collaborateurs occasionnels afin de proposer des thématiques plus spécifiques aux enfants, comme la science, l'environnement, le numérique, certaines pratiques sportives. Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention type à intervenir.

Martine CHANTECAILLE : « Cette délibération porte sur le recours à des collaborateurs occasionnels bénévoles pour la réalisation des activités périscolaires. Qu'il y ait besoin de convention pour cette intervention peut s'entendre, mais nous avons besoin d'y voir beaucoup plus clair dans les choix que vous faites sur ces activités. Les clubs sportifs ont en effet reçu récemment un courrier leur indiquant que désormais, pour des raisons budgétaires, ils n'interviendraient plus dans les APE (Activités Péri-Éducatives), puisque vous faisiez le choix d'internaliser l'animation de ces activités.

Nous voudrions donc savoir si la Ville compte maintenir les mêmes activités et de quelle façon. Allez-vous recruter de nouveaux animateurs pour se substituer à ceux des clubs sportifs ? Allez-vous modifier le contenu des APE ? Pensez-vous les faire reposer davantage sur les épaules de bénévoles ?
Nous l'avons dit lors de la création du pass Bénévolat, nous l'avons voté, mais nous avons dit que le bénévolat ne devait jamais se substituer à des emplois qualifiés. Les activités périéducatives sont importantes pour les enfants, la qualification pour les animer l'est également.

Pour notre part, nous regrettons la décision prise unilatéralement d'écarter les clubs sportifs, voire d'autres associations, de ces APE. Cela fragilise un tissu associatif qui a besoin d'être soutenu et non pas fragilisé. »

Jacques BESSEAU : « Bien sûr que les activités périéducatives évoluent. À une époque, on nous avait reproché – et vous-même – qu'elles étaient pleines de poussière. Nous les avons dépoussiérées.

Ce que nous faisons aussi, c'est faire monter en compétence beaucoup de nos animateurs et de nos ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles), c'est-à-dire qu'ils ont de plus en plus de formations pour monter en compétence et pouvoir animer. C'est bien l'objet de leur travail et je peux vous dire qu'ils en sont extrêmement heureux. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y aura pas d'intervention financière par certains clubs ou certaines associations. Je ne vois pas comment la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) ou Les Petits Débrouillards qui interviennent ne seraient pas rémunérés ; ils sont rémunérés à la prestation.

En l'occurrence, je pense que c'est un mauvais procès que vous voulez nous faire. Cela ne va évidemment pas reposer sur l'épaule des bénévoles, puisque nous avons une Direction Éducation avec 400 agents. Nous avons donc de quoi faire, nous avons des animateurs qui prennent en main les APE. En effet, celles-ci évoluent, ce qui est une bonne chose, puisqu'il ne faut jamais reproduire le système antérieur. De surcroît, elles sont très valorisées aujourd'hui, que ce soit par les parents ou par les enseignants, lesquels ont donné *quitus* à la forme des APE, parce qu'en Vendée, elles n'existent quasiment qu'à La Roche-sur-Yon.

Je précise que l'on nous dit parfois : « Cela coûte un peu cher de financer les APE, mais qu'est-ce que c'est bien pour nos enfants d'avoir cette ouverture ».
Ainsi, nous continuerons à travailler avec des bénévoles, avec des personnes que nous rémunérerons, avec nos personnels, sachant que cela ne reposera pas uniquement sur des bénévoles. Il n'y a pas de souci là-dessus. De plus, les contenus sont de plus en plus performants. »

Luc BOUARD : « J'ajoute qu'un certain nombre de clubs sont à court de bénévoles et ne souhaitaient plus participer à ces APE tout simplement parce que cela leur prenait beaucoup de temps. Nous travaillons donc avec eux, nous allons reprendre le travail avec eux. Je crois que deux clubs sont venus vers nous en disant qu'ils aimeraient bien continuer, nous allons regarder cela avec eux de très près. Cela vient avant tout de la demande de clubs qui n'arrivaient plus à suivre. »

Guy BATIOT : « Je suis dans plusieurs associations, donc je voudrais que l'on comprenne bien l'inquiétude des associations qui ont vu leurs subventions tomber au niveau de la Région, menacées parce que leurs activités vont diminuer, alors que de l'avis de tout le monde – y compris le vôtre, si j'ai bien entendu –, elles ont donné entière satisfaction sur des sujets extrêmement pointus et sur lesquels il y a besoin de personnes extrêmement formées. Par exemple, on ne fait pas du cirque sans une formation extrême, on n'apprend pas à des enfants à faire du vélo sans être formé en ce sens.

Les associations sont inquiètes. Si certaines ne souhaitent pas le faire, tant mieux, mais celles que j'ai entendues s'interrogeaient vraiment, parce qu'il y a eu un gros boulot pour assurer ce travail. En outre, on ne peut pas arrêter ce travail dans les APE du jour au lendemain avec un courrier, parce qu'il y aussi des salariés, des personnes qui ont été formées. »

Luc BOUARD : « C'est effectivement une considération. Comme je viens de vous l'expliquer, nous allons voir avec certains clubs qui nous ont fait une demande. Quant au vélo, je suis désolé, Guy, mais nous avons des formateurs en interne qui sont tout à fait capables, étant formés en ce sens. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

38. Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'AMAQY pour la gestion des services extrascolaires et approbation de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre des projets d'animation globale et sociale

Bernard QUENAULT : Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle 2025 à l'AMAQY d'un montant de 222 276,60 euros pour la gestion des services extrascolaires et d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre des projets d'animation globale et sociale par l'AMAQY.

Martine CHANTECAILLE : « Nous voterons bien évidemment cette subvention exceptionnelle, qui, comme l'indiquait Jacques BESSEAU en commission, est une compensation attendue. Il était temps qu'elle soit versée, car le retard pris crée une situation insécurisante pour l'AMAQY (Association des Maisons de Quartier Yonnaises), dont nous saluons par ailleurs le professionnalisme évoqué au dernier Conseil municipal. »

Luc BOUARD : « Et qui est toujours d'actualité.

Il ne faut pas être dupe non plus, ils savent depuis très longtemps qu'ils auront cette subvention, donc ils font avec depuis très longtemps. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

39. Délégation de service public pour la gestion des activités extrascolaires - Lancement de la procédure

Retour de Monsieur Cyril BREHERET.

Jacques BESSEAU : Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de recourir à la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation des accueils de loisirs sans hébergement et séjours de vacances en période extrascolaire, pour les enfants de 2 à 12 ans, et d'approuver le contenu et les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont exposées dans le rapport de présentation joint en annexe à la présente délibération.

Luc BOUARD : « Je voudrais ajouter un petit mot avant de passer la parole à ceux qui la demanderont. Je ne sais pas si tu as évoqué la Chambre régionale des Comptes, mais il faut bien comprendre que lorsqu'elle intervient, ce qu'elle fait tous les quatre à cinq ans, elle a plusieurs missions. La première, c'est de vérifier la justesse et la sincérité des comptes ; la deuxième, c'est de se porter sur des services ou des activités précises axées, sur une année donnée, sur le thème évoqué par la Chambre nationale des Comptes. Cette année, pour les Agglomérations, le thème était les DSP (Délégations de Service Public). On nous a demandé d'être attentifs sur trois de nos délégataires ou partenaires. Sur la Ville, c'était la communication et le cabinet. Nous imaginons pourquoi c'était fait et nous voyons aussi la perversité de l'analyse donnée, puisqu'elle ne reprend pas exactement ce qui existait réellement.

Néanmoins, durant les trois ou quatre mois d'échanges avec la Chambre régionale des Comptes, avec les deux représentants, un certain nombre de sujets ont aussi été évoqués, mais ils ne font pas l'objet de rapport puisqu'ils n'entrent pas dans le champ d'investigation de la Chambre régionale des Comptes à ce moment précis.

Dans les rapports que nous avons eus de vive voix pendant ces nombreux mois, l'AMAQY, la gestion des centres de loisirs, a été moult fois exprimée. Plutôt qu'attendre de nous faire taper sur les doigts la prochaine fois, nous avons préféré anticiper tout cela, non pas pour l'AMAQY, non pas pour la Ville, mais pour les enfants et pour les parents. Ce sont effectivement des services très contraignants, mais extrêmement importants pour les parents, afin qu'ils puissent continuer leurs activités, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles, et confier leurs enfants à une structure adaptée.

C'est en ce sens que nous avons décidé, sur les recommandations « orales » de la Chambre régionale des Comptes, d'aller vers cette délégation de service public, et ce contre l'avis des syndicats, lesquels nous demandent plutôt d'intégrer – pour plus de transparence, comme ils le justifient dans leur courrier – les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) dans les services de la Collectivité.

Jacques l'a dit, il a complètement raison, nous ne sommes pas forcément opposés à cela, mais je pense que c'est extrêmement prématuré. En revanche, lors du passage en délégation, il faut s'interroger ensemble sur l'avenir des ALSH, sur la pertinence de leur financement et sur la réalité de leur exercice pour l'ensemble des enfants de La Roche-sur-Yon. C'est en ce sens que nous vous soumettons le principe de la délégation de service public. L'AMAQY aura évidemment toute la volonté, je l'espère, de se porter candidate, et vous savez exactement où ira notre cœur, parce qu'il faut aussi travailler avec tous ceux que nous connaissons, bien évidemment à condition qu'ils soient compétitifs.

Voilà ce que je voulais préciser avant de laisser la parole à ceux qui la souhaitent. »

Nicolas HÉLARY : « Je n'aurais pas de questions à Monsieur Besseau, mais nous allons exprimer notre avis. Vous présentez aujourd'hui une délibération traitant du passage en délégation de service public de l'organisation des centres de loisirs. Jusqu'à maintenant, une convention était faite. Vous venez de dire : « Vous n'arriverez pas à démontrer que la convention actuelle était valable », mais je n'ai rien entendu dans ce que vous avez présenté qui donne une validité supplémentaire à la délégation de service public.

Le service fourni aujourd'hui par l'AMAQY – l'ADAPEI est également présente sur le territoire avec une spécificité pour les enfants handicapés – peut évidemment être perfectible, comme tous les services rendus aux habitants, mais cela fonctionne globalement bien, en tout cas, dès lors que la Commune y met les moyens suffisants. Cela n'a pas toujours été le cas, nous venons de le voir précédemment avec les délibérations de rattrapage de financements qui n'avaient pas été donnés à l'AMAQY. C'est donc facile de bloquer les financements, puis de dire : « Regardez, cela fonctionne mal ».

Vous aviez initialement indiqué que c'était la Chambre régionale des Comptes. Lorsque nous vous avons dit que ce n'était pas dans le rapport, et notamment lorsque, Monsieur QUENAULT, vous avez été interrogé par un habitant lors de l'Assemblée générale de l'AMAQY, ce dernier vous a dit que ce n'était pas dans le rapport, qu'il ne l'avait pas vu, et vous lui avez répondu : « Vous feriez bien de relire le rapport, parce que c'est dedans ». C'était un mensonge fait devant toute l'assemblée de l'AMAQY.

Je vous le dis tout net : asséner publiquement un mensonge aussi grossier que celui-ci et demander ensuite que l'on vous fasse confiance sur votre analyse sur ce sujet est assez osé. C'est d'autant plus osé et malvenu que ce projet de délégation de service public provoque des inquiétudes, notamment chez les salariés des centres de loisirs et au sein des syndicats de la Ville, lesquels se sont effectivement opposés unanimement en Comité social et technique.

Nous avons demandé à plusieurs reprises si d'autres documents existaient afin de valider votre option, mais ils ne nous ont jamais été fournis, et pour cause, nous découvrons ce soir que c'était finalement un conseil oral qui aurait été donné par la Chambre régionale des Comptes. Non, lorsque cette dernière pointe quelque chose, surtout quand il s'agit de l'association qui touche le plus de subventions sur la ville de La Roche-sur-Yon, elle aurait bien évidemment soulevé la chose et elle l'aurait sans doute fait depuis bien longtemps, puisque cela a toujours été une convention qui a régi les centres de loisirs et que cela n'a jamais posé problème.

En conclusion, ce qui justifie votre décision, ce n'est pas une question juridique ou technique, mais strictement politique et idéologique. Je rappelle que les maisons de quartier ne sont pas simplement des centres d'animation, comme vous le pensez trop souvent, mais des centres sociaux dont le fonctionnement est impulsé par et pour les habitants. Il est vrai que ce sont des lieux d'animation, mais

surtout de création de lien social, de repérage des difficultés du quartier, de promotion culturelle, d'espace éducatif, d'encadrement des jeunes. Ce sont également des relais d'autoformation de la population par elle-même tout au long de la vie, c'est-à-dire des lieux d'éducation populaire.

Par définition, leur fonctionnement échappe à un contrôle politique absolu. C'est très bien ainsi et cela devrait être largement soutenu. C'est précisément cette indépendance de l'AMAQY – et de l'ACYAQ avant elle –, qui semble tant vous agacer depuis 11 ans et qui amène cette proposition de délégation de service public aujourd'hui. Il y a pourtant une pertinence dans l'injonction entre centres de loisirs et maisons de quartier, il y a de la pertinence et une cohérence, notamment une cohérence matérielle, par exemple pour la gestion des salles, ainsi qu'une cohérence sociale qui s'exprime à travers les projets des maisons de quartier, où ce qu'il se passe en centre de loisirs vient compléter les réflexions du centre social, et inversement. Des adaptations pour le bien de la population se font grâce à ce lien.

Il est évident que si une structure qui ne connaît pas ou peu la Ville devait prendre la gestion des centres de loisirs, le lien des deux structures entre l'AMAQY et le nouveau délégataire se ferait moins bien qu'au sein de la même structure AMAQY, comme c'est le cas aujourd'hui. Il est regrettable que vous cherchiez à déstabiliser cela.

En effet, cette association en DSP ouvre à toute association ou société la possibilité de prendre la main sur l'organisation des centres de loisirs, ce qui aurait des effets à moyen et long terme assez catastrophiques. Cela en aura tout d'abord pour l'organisation des centres de loisirs eux-mêmes, lesquels risquent d'être gérés par le délégataire qui fera l'offre la moins-disante dans le cadre de la délégation de service public, sans doute la moins coûteuse – nous mesurons ici une nouvelle fois les conséquences de vos choix budgétaires dispendieux –, mais ce sera sans doute inévitablement aussi l'offre la moins qualitative qui sera retenue. Cela sera fait au détriment des enfants de La Roche-sur-Yon, comme cela a par exemple été le cas avec la gestion du terrain d'aventures de Forges.

Toujours en termes de mauvais effets à moyen et long terme, la rupture du lien entre centres sociaux et centres de loisirs aura également des effets catastrophiques plus globalement pour le lien social sur l'ensemble de la Ville. C'est cette articulation entre centres de loisirs et centres sociaux que vous risquez de mettre à mal aujourd'hui. Vous le faites à dessein, avec des objectifs politiques malsains de contrôle et de communication, car l'objectif de ce passage en délégation de service public n'a pas d'autre but que de dessaisir l'AMAQY d'une partie de ses attributions pour l'affaiblir au maximum, et, *in fine*, sans doute pour que ses missions soient finalement reprises par des services municipaux qui dépendront de vous en direct ou de votre comité et qui seront bien sûr, comme toute la communication institutionnelle de la Ville, au bénéfice de votre communication politique et de celle de votre majorité. Nous voterons donc contre cette délibération. »

Luc BOUARD : « Rien de très extraordinaire dans ce que vous dites, nous nous attendions à peu près à tout cela. Jacques, peux-tu apporter une petite réponse ? »

Jacques BESSEAU : « Je vais répondre globalement et je vous laisserai l'aspect politique, Monsieur le Maire, car franchement, lorsque nous travaillons avec des services, nous ne faisons pas de politique, nous essayons de travailler au mieux pour les concitoyens. Il est donc un peu malheureux d'avoir toujours ce débat. C'est vous qui faites de la politique. Je vous rappelle que cette délibération est sur la forme, elle n'est pas sur le fond. Vous, vous n'avez fait qu'une accusation politique sur du fond. L'objectif est ici la forme : comment gérer au mieux ? Vous l'avez dit, c'est perfectible, et puisque c'est perfectible, si les candidats nous proposent demain de meilleures formes, plus perfectionnées, et ce quels que soient les candidats, ce seront eux qui seront choisis, qui seront audités.

Aujourd'hui, l'AMAQY, avec le PAGS (Projet d'Animations Globales et Sociales), avec l'ensemble des participants, la CAF et autres, ce sont 11 millions d'euros, et vous êtes en train de nous dire que les moyens ne sont pas suffisants ? Onze millions d'euros, c'est un gros budget. Certains ne se doutent probablement pas qu'il y a autant d'argent.

En ce qui concerne la confiance, pourquoi ne pas avoir confiance ? Nous avons un cabinet d'avocats qui élabore, qui nous dit exactement les points qui pourraient être tendancieux ou pas. Si vous voulez dire que ces avocats ne sont pas compétents, dites-le. C'est exactement le résultat de leur analyse que j'ai repris.

S'agissant des documents qui ne vous sont pas transmis, il y a des documents de travail, lesquels, par définition, ne peuvent être transmis. Seuls les rapports définitifs peuvent l'être, et vous le savez.

Oui, les maisons de quartier sont des centres sociaux, vous avez donné le panégyrique de ce qui est fait. Je suis très habitué à la maison de quartier Pont Morineau centre-ville, avec qui je travaille de près. Il n'y a pas d'ALSH, et pourtant, le lien social, les activités, les enfants, Zola, les expositions, la vie communautaire, ce qu'ils font pour l'aide aux devoirs, le soutien scolaire, cela rentre dans le PAGS. Les ALSH ne rentrent pas dans le PAGS, je suis désolé, c'est une activité séparée, une activité financière, puisqu'il y a rétribution de la part de la Ville et des adhérents.

Ainsi, oui, le centre de loisirs est séparé. De toute façon, les constats sont très clairs : il faut que la gestion soit séparée. C'est très clair, cela ne peut être autrement. Sois-vous l'entendez, soit vous ne l'entendez pas, mais je ne suis pas en train de vous dire quels candidats…

Sur l'ensemble des éléments que vous avez cités, je ne reviendrai pas sur le terrain d'aventures, c'est vraiment un mauvais procès. Quand vous dites : « C'est dommage, il y avait deux emplois à la clé », sachez que le nouvel animateur de ce terrain d'aventures a déjà embauché une personne, et ce avec un budget bien inférieur.

Nous ne choisirons pas le moins-disant, mais le mieux-disant, parce qu'ayez toujours en tête que le choix est fait pour les familles et les enfants.

Je sais que vous n'avez pas confiance, je sais que nous vous échappons au niveau du contrôle politique, que nous ne sommes pas d'accord avec vous. Je ne m'attendais pas à ce que vous soyez d'accord avec cette décision, bien sûr, mais moi, je n'ai pas d'accointance avec untel ou untel. Le travail se fera.

Nous ne répondrons pas sur le fond, vous savez que nous ne pouvons pas répondre sur ces éléments avant que le cahier des charges ne paraisse, donc nous votons sur la forme. »

Vincent LEPLEY : « Vous l'avez dit, Monsieur BESSEAU, nous l'avons dit en commission, c'est tout de même bien un fond politique, mais pas au sens où vous semblez l'entendre. Vous venez de dire qu'il faut que ce soit séparé ; à l'inverse, nous pensons qu'il faut que ce soit en cohérence.

Je vous rappelle que l'action de l'AMAQY s'inscrit dans la politique familiale de la CAF de Vendée, qui met notamment en avant « la contribution au renforcement des liens familiaux ». Ces deux actions, maisons de quartier et centres de loisirs, permettent d'observer les enfants, de les accompagner, de les aider, et en cela d'organiser des choses avec les familles, presque de détecter les choses. Nous parlions de prévention tout à l'heure, cela peut être un outil de prévention. Ici, vous le séparez, donc vous le scindez en deux.

Je pourrais citer quelques objectifs du projet d'animations globales et sociales, le fameux PAGS, qui sont fortement fragilisés en cas de scission. Par exemple, il sera moins aisé de favoriser le lien et le partage des bonnes pratiques entre les différents acteurs s'il y a une scission. En effet, nous voulons un meilleur partage des acteurs, mais en l'occurrence, on sépare. De même, en ce qui concerne l'évaluation des pratiques et des outils de gestion et de suivi des objectifs entre partenaires, ces derniers sont ici séparés. Enfin, la construction d'un environnement paisible et respectueux sera moins aisée avec une scission. Ainsi, à notre sens – on a le droit de ne pas être d'accord –, il est plus logique que la même structure gère la maison de quartier et les centres de loisirs plutôt que de les séparer.

Je voudrais également rappeler le projet éducatif de territoire, que nous avons voté récemment, qui nous dit bien de renforcer les liens entre les acteurs éducatifs. En l'occurrence, on les éloigne.

Je terminerais sur un élément plus politique tel que vous l'entendiez au départ. Les enfants, ce n'est pas une marchandise. On prend ici le risque d'une privatisation de l'éducation. »

Luc BOUARD : « Pardon, Monsieur LEPLEY, mais nous allons laisser la parole à Malik Abdallah, qui l'a demandée, mais je précise que la dernière phrase que vous venez de dire constitue la raison pour laquelle nous le faisons. »

Malik ABDALLAH : « Je vais vous parler en tant que parent, mais aussi en tant qu'élu qui suit le dossier avec attention. Je pense qu'il y a une méconnaissance totale du sujet. Je pense que c'est dans un objectif politique, les municipales étant bientôt, mais il y a une méconnaissance totale du sujet. Vous mélangez tout : les maisons de quartier, ce n'est pas la même chose que les centres de loisirs, ce sont deux choses différentes. D'ailleurs, les centres de loisirs pourraient très bien être en totalité dans les écoles. Aujourd'hui, il existe un mélange entre les écoles et les maisons de quartier. Ce sont donc deux politiques différentes, ne mélangez pas tout.

Il y a eu un historique en confiant à l'AMAQY par convention les deux activités, mais nous aurions très bien pu imaginer que les deux soient directement en régie ou qu'elles soient séparées. Ce sont deux activités différentes et il pourrait y avoir deux lieux totalement différents. Vous demandez à ce qu'il y ait un lien direct entre les deux, mais non, ce sont deux choses différentes.

Lorsque vous parlez du bien-être des enfants, le bilan a été fait tout à l'heure sur un sondage réalisé auprès des parents, qui y ont d'ailleurs massivement répondu – il est très intéressant, je vous invite à le regarder – et il s'avère qu'il y a des lacunes dans la gestion des centres de loisirs. Vous ne voulez pas de la délégation de service public, mais j'ai compris aussi que vous ne vouliez pas de la régie, parce qu'il y aurait aussi deux acteurs différents, l'un étant la Ville, l'autre les maisons de quartier. Vous n'êtes donc d'accord ni sur la DSP, ni sur la régie, ni sur les marchés publics. Vous préférez faire une convention comme cela existe alors que la note du cabinet d'avocats nous a clairement dit que ce n'était pas possible, ceci comportant un vrai risque juridique.

Je voudrais vous dire que la délégation de service public va nous permettre d'avoir des rapports officiels en Commission consultative des Services publics locaux. Il y aura un contrôle des élus. Je vous rappelle que l'opposition est présente à la CCSPL et que l'ensemble des dossiers y sont présentés. Nous saurons donc exactement ce qu'il s'y passe, quels enfants sont accueillis dans les centres, quels sont ceux qui sont refusés, quels sont les objectifs. Aujourd'hui, la convention est perfectible par rapport à ces objectifs, mais également sur l'aspect financier, comme nous vous l'avons redit. Il faut séparer les deux.

Nous ne disons pas que l'AMAQY ne sera pas choisie, nous pensons tous qu'elle a toutes les billes pour répondre au mieux. Ils connaissent le sujet, donc ils devraient avoir le meilleur dossier. Néanmoins, il ne faut pas confondre. Il y a une méconnaissance totale du sujet et je pense que vous instrumentalisez cette politique en amenant l'argument de marchandisation des enfants.

Je vous assure que la mise en place de la DSP et de critères permettra de répondre le mieux possible à une seule chose, à savoir que les enfants soient mieux accueillis, avec de bonnes activités, et surtout, qu'il y ait de la place et une très bonne organisation, le tout contrôlé dans le cadre d'une CCSPL. Je pense que nous pouvons nous en réjouir. »

Stéphane IBARRA : « Comme le disait Vincent LEPLEY, ce n'est pas une incompréhension. Entre vous et nous, qui ne comprend pas l'autre ? Dans votre intervention, Monsieur Abdallah, vous faites le choix d'une DSP pour deux raisons : une optimisation financière et un meilleur contrôle de l'exécution, donc pas du tout la question de l'intérêt de l'enfant.

Ce que vous a présenté Monsieur LEPLEY, c'est que notre vision de l'intérêt de l'enfant porte justement sur le côté pluridisciplinaire et la mixité des acteurs qu'il va rencontrer. Ce pourrait effectivement être des activités séparées, mais c'est une richesse que ce soit une activité faite par des acteurs qui se côtoient au quotidien, qui vont débriefer le soir, qui vont voir une continuité dans le cadre de l'ALSH, des activités de la maison de quartier, de l'aide à la scolarité, parce que nous retrouverons les mêmes publics, ou encore demain dans des activités autres pendant les vacances scolaires. C'est donc une vraie plus-value.

Le fonctionnement pouvait-il être amélioré et mieux répondre à l'attente des familles ? Peut-être, sûrement. Pouvons-nous retravailler pour avoir davantage d'éléments d'appréciation, de statistiques sur ce qui est fait ? Sûrement, mais il faut le mettre dans la convention.

Ce que nous disons, c'est que le PAGS – c'est d'ailleurs compris par des partenaires comme la CAF – est une réponse globale de l'enfant, de son parcours de jeunesse et de sa famille, et que séparer l'ALSH,

c'est enlever un levier puissant de détection, de remédiation et de prévention. Pour cela, c'est une erreur. »

Luc BOUARD : « Voilà un sujet sur lequel nous ne sommes absolument pas d'accord, justement parce que nous pensons que c'est un avantage pour l'enfant : multiplier les acteurs va au contraire lui donner une vue supplémentaire. Je pense que vous mélangez vraiment les choses.

Peu importe, comme le disait Monsieur LEPLEY, nous avons le droit de ne pas être d'accord. Nous ne sommes pas d'accord, nous en prenons acte et basta. Pour ma part, je ne souhaite qu'une chose, que l'AMAQY mette toute sa détermination à répondre à cet appel à délégation et que nous puissions faire un choix intéressant pour tout le monde.

En revanche, je ne peux pas laisser dire que c'est un choix politique, Monsieur HELARY. Vous méconnaissez tellement les dossiers. La création de l'AMAQY, c'est nous. C'est nous qui nous sommes battus, avec Bernard, pour sa création, ce n'est personne d'autre, et pourtant, vous savez l'accueil que nous avions dans les maisons de quartier. Néanmoins, aujourd'hui, tout se passe bien avec les maisons de quartier. Pourquoi voudriez-vous que nous leur voulions du mal ? C'est un outil essentiel. Madame CHANTECAILLE a précisé que je l'avais rappelé au dernier Conseil : évidemment que nous soutenons l'AMAQY et les maisons de quartier, c'est un fait.

Par contre, ce qui m'inquiète toujours quand je vous entends parler, et en particulier Monsieur HELARY, c'est l'effet miroir. Vous nous prêtez par avance vos propres turpitudes. C'est cela qui est inquiétant : nous voyons très bien ce que vous voudriez faire, parce que c'est ce que vous vous imaginez que nous ferions nous-mêmes.

Je vais prendre un petit exemple, puis nous arrêterons sur ce point. Lorsque nous avons décidé de créer un nouveau cinéma, vous imaginiez que nous allions tuer Le Concorde. Il y en a même un d'entre vous qui a vendu à une de mes amies un petit pin's « Touche pas à mon Concorde », que je me suis empressé de porter au Conseil suivant – il se reconnaîtra. Non seulement nous n'avons pas tué Le Concorde, mais nous lui avons donné un écrin comme il n'en a jamais eu. Encore une fois, c'est l'effet miroir et vos propres turpitudes. C'est cela qui vous tuera : vous n'imaginez pas que les gens puissent penser sainement.

Je porte maintenant cette délibération aux voix. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

40. Dispositif concernant le transport relatif à l'unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A)

Jacques BESSEAU : L'Éducation nationale organise la scolarité des élèves allophones au sein des écoles de la ville de La Roche-sur-Yon, avec le dispositif UPE2A (Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants) localisé dans l'école élémentaire Jean Moulin.

Afin d'accompagner ce dispositif, piloté par l'Éducation nationale, la Ville met en place gratuitement un transport. Le Conseil municipal du 7 novembre 2024 avait adopté les termes d'une contractualisation du dispositif entre la Ville et l'Éducation nationale. Le dispositif se poursuivant, il est proposé de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour l'année scolaire 2025/2026.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

41. Convention de partenariat pour l'organisation du festival « Les Nuits menteuses » 2025

Maximilien SCHNEL : L'association organise la quatrième édition du festival théâtral de plein air « Les Nuits menteuses », avec le soutien et l'accompagnement de la Ville. La manifestation se déroulera du 8 au 15 juillet 2025 dans la cour de l'école Victor Hugo. L'objectif de ce festival est de créer des

échanges et des rencontres entre théâtre professionnel, théâtre en amateur et écoles de théâtre autour de créations, de spectacles, de répétitions publiques, de stages, et d'espaces d'échanges et de partage. La Ville apporte un soutien financier à cette manifestation ainsi qu'un accompagnement technique, règlementaire et logistique. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention de partenariat.

Martine CHANTECAILLE : « Nous nous réjouissons bien évidemment de cette nouvelle édition des Nuits menteuses, qui est un festival unique, car, comme le souligne souvent Laurent BRETHOME, il créé toute une alchimie entre les élèves qui sortent de l'école, le monde du théâtre amateur et le monde du théâtre professionnel.

Aussi, nous ne pouvons que regretter une nouvelle fois les choix faits par la région Pays de la Loire de supprimer sa subvention, ainsi que la diminution de 16 000 euros de celle de la Ville. Vous avez évoqué la subvention de l'Agglomération de 5 000 euros, mais il y a tout de même un delta de 11 000 euros. À la clé, ce sont des emplois, mais pour le public, c'est aussi moins de spectacles, moins de places, moins d'occasions de découvrir des œuvres, donc nous le regrettons.

J'ai une question en plus de ces regrets. L'an dernier, la convention stipulait que la Ville mettait à disposition d'auditorium du Cyel en cas d'aléas météorologiques. Ce n'est pas le cas, je ne l'ai pas vu dans cette convention. Peut-être pourriez-vous nous éclairer sur ce point ?

Voir se développer Les Nuits menteuses, c'est évidemment une chance pour une Ville, un Département, une Région. À notre sens, cela doit être soutenu pleinement. Nous souhaitons donc chaleureusement bon vent à cette quatrième édition des Nuits menteuses, qui sera certainement une réussite. »

Maximilien SCHNEL : « Madame CHANTECAILLE, je suis tout d'abord ravi que vous vous réjouissiez que la quatrième édition ait lieu. C'est également mon cas, et nous pouvons tous nous en réjouir collectivement. Je me permets d'ailleurs de rappeler que notre majorité accompagne ce festival depuis sa création.

Vous m'interrogez sur deux choses, notamment sur le lieu de repli. Ce dernier est le théâtre municipal, comme spécifié dans la convention.

S'agissant de l'aspect budgétaire, ce sont 29 000 euros de subvention par la Ville et 5 000 euros par l'Agglomération, ce qui fait 34 000 euros, si mes cours de maths ont été utiles, soit un delta de 6 000 euros – et non 11 000, comme vous l'indiquez – par rapport à la subvention précédente. J'ai conscience que 6 000 euros, ce n'est pas rien.

Nous avons déjà eu ce débat précédemment en Conseil municipal lors du budget primitif. C'est un choix que nous avons fait pour le service Culture de privilégier le fonctionnement sur l'évènementiel tout en maintenant l'intégralité des évènements portés en direct par la Collectivité ou par les associations, ce qui est le cas. J'ai fait la liste de l'ensemble des évènements de cet été, mais je vous en fais grâce parce que ce serait trop long. Cela a évidemment lieu.

J'ajoute que vous avez voté les subventions cette année, donc cette diminution, et nous l'assumons complètement. Ce qui était très clair pour nous, c'est l'écosystème yonnais, c'est-à-dire que pour qu'il y ait un festival, il faut qu'une compagnie le porte. La priorité est donc que cette compagnie existe encore dans un, deux, trois, quatre ans. C'est le choix que nous avons fait, c'est le compromis que nous avons fait. Je suis un peu déçu que dès que nous parlons de compromis, vous pensiez que ce sont des compromissions. Je ne le pense pas. Nous faisons au mieux pour la culture. D'ailleurs, l'écosystème culturel est vivace, les structures sont solides. Je suis donc persuadé qu'il y aura beaucoup de monde dans l'entièreté des évènements culturels de l'été, comme c'était déjà le cas à la Fête de la Musique, et je m'en réjouis. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

42. Convention de mise en place et de gestion des recettes relatives à la billetterie d'un spectacle de l'association « Break dance yonnaise »

Maximilien SCHNEL : Il est proposé de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers pour le spectacle « Traces » de l'association Break dance yonnaise. Le Conseil municipal est appelé à adopter le principe de billetterie, à approuver les termes de la convention de mise en place et de gestion des recettes ainsi que le principe de l'encaissement de recettes pour comptes de tiers.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

43. Festival R.POP du 3 au 5 juillet 2025 - Conventions de partenariats

Maximilien SCHNEL : La ville de La Roche-sur-Yon réaffirme son engagement en faveur de la culture. Cet été, la Municipalité a souhaité à nouveau organiser ce festival gratuit « Le Festival R.POP » célébrant la musique et permettant de réunir un large public dans un cadre et un esprit convivial.
« Le Festival R.POP » propose une programmation d'artistes émergents, dans le domaine des musiques actuelles, avec l'objectif de permettre au public de découvrir des chanteurs et musiciens d'univers variés. À travers sa programmation, ce festival se donne pour ambition d'offrir au public le meilleur de la scène musicale émergente et de s'inscrire comme un évènement découvreur de talents.

Martine CHANTECAILLE : « Cela va rejoindre ce que je disais sur les Nuits menteuses. Nous sommes évidemment heureux de voir le festival R.POP revenir. Il est très attendu par les habitants de notre Ville et au-delà, grâce à sa programmation de qualité, son esprit convivial, sa gratuité et le fait qu'il soit en plein air. Cela n'a pas toujours été le cas, mais c'est le retour en plein air depuis un an, c'est bien.

Il s'agit également d'un évènement qui favorise l'attractivité du centre-ville, dont nous avons indirectement beaucoup parlé ce soir. Le nombre de concerts n'est donc pas anodin. Oui, c'est un évènement culturel, mais c'est aussi l'écosystème du centre-ville qui en bénéficie. Or, le nombre de soirées se réduit à peau de chagrin, ce que nous regrettons. À quoi est-ce dû ? Nous le savons. C'est la même cause, les mêmes effets : coupes budgétaires avec suppression de la Région, diminution de la subvention de la Ville. Nous aboutissons à ce résultat qui pénalise tout le monde.

Nous voterons évidemment la délibération, nous sommes très heureux de revoir R.POP, mais nous aimerions que l'on prenne conscience de l'apport de ces évènements pour la Ville. »

Luc BOUARD : « Pensez-vous un seul instant que nous n'avons pas conscience de l'apport de ces évènements pour la Ville ? Pensez-vous un seul instant que si nous les soutenons, c'est par hasard ? Évidemment que c'est un excellent vecteur de développement et d'attractivité ; évidemment que c'est bon pour la culture, pour les jeunes, pour le centre-ville. Nous sommes absolument d'accord là-dessus, sauf qu'il y a des coupes budgétaires, et il y en aura d'autres, parce que vous avez bien compris que l'État n'allait pas s'arrêter là et qu'il faudra faire avec.

Nous devrions nous réjouir ensemble de conserver R.POP, peut-être dans une formule un peu moins gourmande que dans le passé, mais elle est là. Cette formule est là, R.POP est là, le festival sera là et tout le monde sera en capacité d'écouter de la musique, de participer à ces évènements festifs que nous aimons tant à La Roche-sur-Yon, qui font vivre le quartier des Halles et la place Chirac. »

Vincent LEPLEY : « Juste pour préciser à Monsieur SCHNEL que nous votons pour, mais que nous ne votons pas pour la diminution de la subvention. »

Luc BOUARD : « Ce n'est pas vraiment ce qu'il a dit. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

44. Création d'un terrain synthétique au sein du complexe sportif des terres noires - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

Sébastien ALLAIN : « Je voulais tout d'abord m'excuser d'être arrivé en peu en retard. J'étais en déplacement professionnelle à Lille, je suis parti à 14 heures. Je voulais faire une petite dédicace à Monsieur BATIOT, parce que j'ai pris le train de Lille à Paris, puis ma voiture de Paris à La Roche-sur-Yon, sachant que ma voiture est une voiture électrique. J'en ai donc profité pour vous écouter dès 17 heures sur YouTube. Je voulais d'ailleurs remercier la production, parce que c'est très clair. Je n'ai évidemment pas regardé les images, sauf sur les temps de charge, mais je voulais féliciter la production, parce que c'est très bien fait. J'ai même trouvé que mes collègues de l'opposition étaient un peu moins en forme que d'habitude. C'est peut-être la chaleur qui fait que vous aviez moins la « patate ».

Je voulais vous dire que je souhaitais absolument être présent ce soir parce que j'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer, qui est la création d'un terrain synthétique. Savez-vous combien il y a de terrains synthétiques de football sur La Roche-sur-Yon ? Si vous avez bien écouté lors de la dernière commission, il y a deux terrains synthétiques. Nous avons décidé d'en créer un troisième, ce que nous avions prévu dans notre mandature, donc nous allons honorer notre objectif.

Ce terrain sera disponible à partir de la rentrée 2026. Il va se trouver aux Terres noires, un site que vous connaissez tous. Ce terrain sera bien sûr éclairé, il aura quatre pylônes, une main courante, deux abris de touche, et surtout, il va servir à plusieurs clubs, c'est ce qui est important.

Nous l'avons annoncé jeudi soir lorsque la totalité des présidents de club sont venus nous rencontrer pour faire un petit bilan. Il servira ainsi aux clubs de football, aux clubs de rugby, au club de football américain, au club d'Ultimate, et bien sûr aux scolaires. C'est donc une très bonne nouvelle.

Nous avons encore des choses à faire par rapport aux différents équipements sportifs de la Ville, mais il s'agit vraiment d'une belle satisfaction d'accompagner les clubs sportifs avec cette création d'un terrain synthétique.

Le coût est à noter : nous avons une enveloppe financière prévisionnelle de 1,3 million d'euros, sur lequel seront indexés les travaux, les honoraires, l'éclairage, etc. Vous avez tout le détail dans la délibération.

Merci, Monsieur le Maire, pour cette délibération. »

Aurélie VIEILLEDENT : « J'étais à Nantes ce matin, je suis venue en train, puis en vélo. C'était juste une petite parenthèse, un petit clin d'œil.

(Rires)

Je voulais dire que nous voterons pour cette délibération, puisque le terrain de sport synthétique est nécessaire et attendu par les associations sportives et les usagers, notamment en période hivernale, où les terrains en herbe deviennent impraticables. Cependant, nous avons des interrogations concernant les choix d'implantation et d'aménagement. Pourquoi avoir choisi d'implanter ce terrain synthétique à la place d'un terrain en herbe déjà utilisé et pas sur les terrains stabilisés, qui sont aujourd'hui en mauvais état et parfois impraticables pour certains sports ? Cette option aurait permis de conserver le terrain en herbe et d'augmenter ainsi la capacité d'accueil global des terrains, notamment aux beaux jours, tout en limitant les conflits d'usage entre clubs et disciplines. Cela aurait également permis d'accueillir davantage de compétitions, ce qui répondrait aux besoins exprimés.

L'argument dont nous avions parlé est celui de la proximité des vestiaires. Cela nous semble discutable. Existe-t-il une contrainte règlementaire précise qui impose une distance maximale entre les vestiaires et les terrains de sport ou s'agit-il d'un choix de confort logistique ? Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?

Nous tenons à insister sur la nécessité d'un espace de stockage pour les équipements, ainsi que d'un lieu de vie ou de réunion pour les clubs autour des entraînements. Ce type de structure manque déjà à la salle Pelé et l'anticipation de ces besoins nous semble essentielle pour un usage fluide et pérenne de l'équipement.

Enfin, est-il prévu que les marquages spécifiques des sports mentionnés dans la délibération soient tous effectués sur le terrain synthétique ? Merci. »

Sébastien ALLAIN : « Je trouve que votre réflexion est plutôt intéressante. Vous pensez bien que dans le choix du lieu, nous mettons systématiquement les clubs dans la boucle. Nous avons donc eu des Commissions opérationnelles, des échanges avec les clubs en amont, en particulier avec ceux qui pratiquent et qui sont régulièrement sur ce site.

Nous avions bien sûr pensé aux deux stabilisés, qui sont tout de même pratiquement à 250 mètres, 300 mètres de la salle Pelé. Effectivement, le fait d'implanter un synthétique sur le stabilisé n'était pas optimum pour nous, notamment par rapport à la proximité des vestiaires. Vous dites que nous enlevons un terrain herbé, mais si je vous présente les arrêtés que nous avons pris cette année concernant les terrains herbés, en termes d'heures et de fermeture, c'est une catastrophe. Je pense que nous avons eu la saison avec le plus d'arrêtés sur les terrains herbés. Ainsi, nous limitons déjà la pratique des sports que j'ai cités tout à l'heure.

La réalisation d'un synthétique était donc clairement le choix le plus logique, nous l'avons fait avec les clubs. En revanche, sur la partie stabilisée, nous travaillons – je l'avais dit en commission – avec le District pour travailler éventuellement sur des terrains d'entraînement et non pas de compétition. Sur celui-ci, nous allons produire, nous pourrons faire de la compétition.

En ce qui concerne le marquage, il se fait aussi spontanément, c'est-à-dire que les services sont en mesure, s'il y a un match de football américain le samedi après-midi, de faire les marquages le samedi matin. C'est la même chose pour le rugby et pour le football. Nous sommes plutôt très réactifs par rapport à cela. Nous n'allons pas faire un marquage définitif de chaque sport, sans quoi les arbitres ne vont plus comprendre ce qu'il se passe. Nous devons rester dans les règles de la compétition.

Quoi qu'il en soit, nous avons choisi cette implantation parce que nous pensons – nous en sommes à peu près sûrs – que c'est la plus optimum pour les clubs, qui nous l'ont d'ailleurs confirmé. »

Aurélie VIEILLEDENT : « Pourriez-vous répondre à ma dernière question, à savoir l'espace de stockage pour les équipements, et éventuellement un lieu de réunion, s'il vous plaît ? »

Sébastien ALLAIN : « La délibération était sur le synthétique. »

Aurélie VIEILLEDENT : « Oui, mais il est tout de même notifié ce qui sera fait autour, raison pour laquelle je vous pose cette question. »

Sébastien ALLAIN : « Aujourd'hui, nous avons des vestiaires, des douches, la salle accessible, nous avons une salle de réunion actuellement utilisée par l'ASPTT, ainsi que la mise à disposition de la salle du TUY, qui est également disponible. Si nous travaillons sur un synthétique, sur des projets sur les Terres noires, l'objectif est aussi d'avoir à disposition des infrastructures pour du stockage, des salles de réunion, etc... Néanmoins, à l'instant T, nous présentons d'abord le synthétique, puis nous regarderons ce que nous pouvons faire avec. Si Monsieur le Maire me libère des fonds, il n'y a pas de souci. En tout cas, oui, bien sûr, nous y pensons. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Décisions prises par Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des Collectivités territoriales

Luc BOUARD : « Comme d'habitude, vous avez dans vos dossiers les décisions prises par le Maire.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous, à tous ceux qui nous regardent ou qui vont nous regarder dans les heures ou les jours qui viennent, un bel été. Profitez de la chaleur et de vos proches pendant cette période.

Je voudrais juste remercier les agents de la Collectivité qui produisent désormais la retransmission. Ils ont eu besoin de matériel, ils ont eu besoin d'apprendre. C'est cela aussi, la communication, ce n'est

pas simplement une bagarre de chiffonniers pour savoir si l'on dépense 26,23 euros ou 26,29 euros par an sur l'Agglomération et par habitant. La vraie communication, c'est de former des gens qui sont en capacité de travailler pour que les Agglo-Yonnais et les Yonnais puissent suivre nos Conseils d'Agglomération. Je vous souhaite une belle soirée. »

(Applaudissements)

La séance est levée à 20 heures 15.

23 SEP. 2025

Le Secrétaire,
Michèle JOSSIER

Le Maire,
Luc BOUARD